Bureau de Documentation et d'Information

Envoi gratuit à tous les secrétaires de sections, à tous les secrétaires et militants fédéraux et aux membres des organismes centraux

BULLETIN INTÉRIEUR
DU PARTI SOCIALISTE (S.F.I.O.)

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

Numéro spécial N° 10 (a)

Rédaction: 12, Cité Malesherbes, Paris

SOMMAIRE

I. — Les revendications des fonctionnaires..... 1
— Annexe I 5
— Annexe II 5
— Annexe III 6
— Annexe IV 6
— Annexe V 7
II. — Le budget de la Défense nationale devant l'Assemblée Constituante 7
— Les débats en séance publique 13

Comme nous l'avons annoncé dans le dernier numéro du Bulletin Intérieur, nous vous adressons une documentation spéciale sur les débats qui ont eu lieu à l'Assemblée Constituante à propos des revendications de la Fédération des Fonctionnaires et des crédits de la Défense Nationale. Vous savez l'importance de ces deux questions et le rôle qu'à joué le Parti Socialiste dans ces circonstances.

Nous vous demandons instamment d'utiliser cette documentation de la même manière que celle qui vous a été adressée à l'occasion de la formation du gouvernement : donnez-en une connaissance aussi détaillée que possible aux adhérents de vos sections, sachez en extraire des arguments pour les discussions avec les sympathisants et les adversaires, pour les conférences publiques, etc.

Naturellement, le texte lui-même doit demeurer à l'intérieur du parti. Le cas échéant, il peut vous donner la matière d'un tract, d'une affiche, d'articles; mais il ne saurait être diffusé tel quel.

Nous comptons sur vous pour en tirer le meilleur parti possible pour notre propagande. Chaque fois que l'occasion se présentera, nous vous adresserons une documentation semblable.

Le secrétaire général-adjoint : Robert VERDIER.

I. - LES REVENDICATIONS DES FONCTIONNAIRES

Le Groupe socialiste à l'Assemblée Constituante a déployé, pendant plusieurs semaines, une activité particulièrement importante, soutenue constamment par les ministres socialistes, pour défendre la situation des petits et moyens fonctionnaires, victimes de l'inflation des prix.

Certains traitements sont nettement insuffisants et provoquent une misère qui risque de compromettre non seulement l'équilibre social de notre pays, mais qui est génératrice d'un indescriptible chaos administratif auquel il convient de porter remède.

Le Parti Socialiste a toujours défendu les salariés de la fonction publique.

Plus que des discours, les faits parlent :

SEPTEMBRE 1945

Le 8. — Le Cartel des Services publics réuni d'extrême urgence, vote la motion suivante :

Après examen approfondi de la situation faite aux travailleurs de la fonction publique par la nouvelle montée des prix qui rend de plus en plus misérables leurs conditions d'existence,

Tenant compte de l'effervescence qui règne dans tous les services publics et concédés,

A décidé à l'unanimité,

.....

de demander immédiatement une audience au gouvernement afin de le mettre en présence des responsabilités qui lui incombent du fait de cette situation.

Le 15. — Le général de Gaulle, chef du gouvernement, reçoit la délégation du Cartel qui réclame en attendant la revalorisation générale des traitements et retraites une « indemnité d'attente de 1.000 francs par mois ».

Le chef du gouvernement n'avait pas contesté que, durant une période qui pourrait se prolonger 2 à 3 ans, les serviteurs de la fonction publique pourraient être

appelés à subir cette situation, mais il n'en avait pas moins marqué son opposition à la revendication ainsi formulée, assurant toutefois que la question serait posée devant le gouvernement et que les intéressés seraient avisés de la décision prise.

OCTOBRE 1945

Le 8. — *Le Cartel central des Services publics constate, avec autant d'étonnement que de regrets, que jusqu'à présent ,c'est-à-dire* plus de trois semaines après l'audience accordée par le chef du gouvernement, les agents des Services publics attendent encore une réponse précise et définitive du chef du gouvernement.

Le 21. — *Elections.*

Le 26. — *Délégation du Bureau confédéral reçue par de Gaulle, qui a laissé entendre que le minimum vital serait élevé à 48.000 francs.*

(Voir Annexe I : Nombre des fonctionnaires).

NOVEMBRE 1945

Le 3. — *Une délégation du Cartel, composée de Neumeyer et le Leap, est reçue par M. Pleven, ministre des Finances, et demande des précisions sur les conditions d'attribution de l'indemnité de vie chère prévue par le décret du 2 novembre.*

M. Pleven a précisé qu'il avait décidé d'élever de 20 à 40.000 l'abattement à la base prévu en matière d'impôt sur les traitements et salaires et d'augmenter le plafond des réductions d'impôt pour charges de famille.

La délégation s'est retirée « ayant acquis la certitude que, contrairement à ce que le chef du gouvernement avait laissé entendre au cours de l'audience qu'il avait accordée le 26 octobre aux membres du bureau confédéral le minimum vital n'était pas élevé à 48.000 francs et que le gouvernement se refusait à tout effort supplémentaire. (Tribune des Fonctionnaires 10-11).

Le 13. — Le Congrès des Services publics, *réuni à la Bourse du Travail, marque la volonté des travailleurs de la fonction publique de ne pas supporter la situation misérable qui leur est faite. Les fonctionnaires veulent obtenir l'augmentation de 1.000 francs par mois. Jouhaux réclame non seulement la revalorisation des salaires, mais une non moins importante revalorisation de la fonction publique. Il souligne également les graves difficultés que traverse notre pays et il demande aux syndicalistes d'en tenir compte.*

Le 22. — Premier Conseil des ministres du nouveau gouvernement.

Le général de Gaulle précise que l'augmentation réclamée est subordonnée à l'état de nos finances et qu'il fallait tenir compte de la situation familiale de chaque intéressé. Les ministres socialistes sont intervenus *en insistant sur l'urgence et sur la nécessité de donner satisfaction aux agents des Services publics.*

Le 23. — *Conformément aux engagements pris lors du Congrès du Cartel, où les Trois Grands avaient délégué des représentants,* le Groupe socialiste dépose une proposition de loi *(n° 17 23-11) « tendant à attribuer aux fonctionnaires, agents et ouvriers des Services publics et services concédés, une indemnité mensuelle provisionnelle de 1.000 francs ».* (Voir Annexe II). *Cette proposition de loi, signée de tous les députés socialistes, reprend les termes mêmes des propositions du Cartel malgré que ce texte — curieuse coïncidence — ne soit parvenu qu'au Groupe communiste et que l'exemplaire destiné aux Socialistes se soit égaré.*

Le 28. — Jules Moch, *ministre des Travaux publics et des Transports, sans attendre que le gouvernement prenne position sur l'ensemble du problème,* accorde immédiatement aux cheminots des avances, *sous forme d'une somme payable fin novembre, avances prélevées sur la gratification que les cheminots perçoivent en fin d'année (1). Inutile de dire que cette gratification sera payée intégralement, grâce aux mesures prises par Jules Moch depuis cette date.*

La Fédération des Cheminots, à majorité communiste, ne s'est pas opposée à cette solution, ce qui ne l'a pas empêchée de s'élever dans le pays contre cette mesure que, tles cheminots le reconnaîtront eux-mêmes, leur a permis de toucher dès fin novembre une avance intéressante.

Le 29. — *La C.G.T. convoque les groupes en vue d'examiner avec eux le problème du traitement des fonctionnaires.* La délégation socialiste confirme qu'elles est décidée à défendre au Parlement et dans le pays la position du Cartel.

DECEMBRE 1945

Le 5. — *M. Pleven, ministre des Finances, n'ayant pas pris position, le Cartel des Services publics décide d'alerter les fédérations départementales. La colère gronde. Notre ami Robert Bothereau, secrétaire de la C.G.T., déclare au* Populaire, *le 6-12 : « Les revendications que les fonctionnaires ont formulées voilà plusieurs mois n'ont jamais trouvé aucun écho auprès des Pouvoirs publics et les demi-mesures envisagées par le gouvernement sont demeurées absolument inopérantes. La solution ne peut plus être différée ».*

Le 7. — *La C.G.T. envoie par circulaire l'ordre d'arrêter le travail pendant une heure le 12, dans l'ordre et la discipline, si le gouvernement n'a pas pris une décision favorable le 11. « Il doit être bien entendu que si nous avons encore reculé devant une grève générale, c'est parce que celle-ci aurait eu des répercussions que nous avons conscience d'éviter au pays. Nous y recourrons au cas où le gouvernement persisterait dans son intransigeance », affirme le Cartel.*

Le 8. — *Les Bureaux des Groupes à la Constituante : Socialistes, Communistes, M.R.P. (les Radicaux s'étant excusés) prennent contact et décident qu'une délégation ira auprès de M. Pleven pour l'entretenir des projets du Cartel. Cette démarche n'a pas donné de résulats, le gouvernement devant discuter du problème au Conseil des ministres convoqué pour le 11.*

Le même jour, la C.F.T.C. adresse à ses fédérations les consignes de grève que la C.G.T. avait déjà fait parvenir à ses militants la veille.

La Centrale Chrétienne proteste énergiquement « contre les allégations du ministre des Finances qui prétend lier la stabilité du franc à une mesure de justice ». Ceci d'autant plus que le financement pourrait en être assuré par la décompression du budget et, notamment, sur les dépenses militaires ».

On peut s'étonner alors que le M.R.P. ait défendu lors de la discussion des crédits militaires la position de M. Michelet, ministre M.R.P. des Armées, et que M. Prigent, syndicaliste chrétien, ministre de la Population, ait fait distribuer une note à ses employés leur ordonnant de ne pas faire grève sous menace de sanctions.

Le 10. — *M. Pleven prépare les projets qu'il soumettra au Conseil des ministres du 11.*

— Le Cartel prépare « la grève d'avertissement » d'une heure.

Le conflit s'aggrave.

Le 11. — *M. Pleven déclare à l'Assemblée Constituante qu'il déposera prochainement un projet « qui donne satisfaction à certaines revendications des fonctionnaires, notamment en ce qui concerne le taux de l'indemnité de résidence de ceux qui sont le moins payés ou qui ont des charges de famille. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er janvier prochain ». Le gouvernement a décidé aussi de nommer une commission de reclassement des fonctionnaires.*

Le 12. — *6 h. 40. — Neumeyer veut en appeler à l'opinion (Voir son discours* Populaire *du 12-12.*

Mais sur ordre de la présidence du gouvernement, son discours n'est pas radiodiffusé.

Léon Blum proteste vigoureusement dans le Populaire *(14-12, dernière édition).*

« La radio n'est pas au service du Cartel, sans doute, mais elle n'est pas davantage au service du ministère ».

« Elle est au service de l'opinion, qui a droit d'être instruite des arguments de l'un aussi bien que de la position de l'autre ». « Nous n'accepterions pas qu'elle se transformât en un moyen de gouvernement ».

Dans *L'Humanité* « Rien ». Dans *L'Aube* (M.R.P.) « Rien ».

Le Peuple, *organe officiel de la C.G.T., attaque directement le chef du gouvernement (n° du 15-12). « Quand*

(1) Cette gratification a été payée selon les promesses faites.

de Gaulle payera la Radio de ses deniers personnels, elle lui appartiendra ». « La Radio doit être au service de la nation. »

Le matin le Groupe Socialiste à l'Assemblée Constituante *publie le communiqué suivant :*

« Le groupe Socialiste à l'Assemblée Constituante, après en avoir délibéré, tient à manifester son entière solidarité avec les fonctionnaires et les agents des Services publics. »

Le Groupe a donné à ses ministres le mandat de soutenir au sein du gouvernement la totalité des revendications des agents des Services publics.

Le 12. — 17 heures. — Grève d'une heure.

Meeting monstre au Vélodrome d'Hiver.

« Si l'on persiste dans cet ostracisme à l'égard de la fonction publique, nous irons jusqu'à la grève générale », déclare notre ami Neumeyer, du Cartel des Fonctionnaires, tandis que Henri Raynaud, secrétaire de la C.G.T. (communiste), déclare :

« Et surtout, pas de grève générale » et consacre l'essentiel de son discours au referendum accusant le deuxième oui d'être responsable de l'attitude du gouvernement.

(Voir Annexe N° III : Réfutation arguments communistes).

Seuls les Groupes Socialistes, *de l'Assemblée et de l'Hôtel de Ville avaient envoyé une délégation à ce meeting, mais le président de séance (communiste) a refusé d'en informer le public.*

De nombreux manifestants avaient néanmoins reconnu nos amis : Billebaut, Rivet, Lacroix, Pressouyre et Joublot, conseillers municipaux S.F.I.O., représentant le Groupe Socialiste de l'Hôtel de Ville, ainsi qu'une délégation du Groupe Socialiste de la Constituante, comprenant : Rachel Lempereur, secrétaire du groupe; Pierre Bloch, ancien ministre, et Peeters, ancien secrétaire du Syndicat des Cheminots de la Moselle.

Par ce geste, les élus socialistes ont montré leur solidarité avec les revendications des petits et moyens fonctionnaires.

Le 13. — Le Groupe Socialiste *s'est affirmé à nouveau solidaire des fonctionnaires* en déposant sur le Bureau de l'Assemblée *une demande d'interpellation de nos camarades Peeters et Albert Gazier. Pour permettre au gouvernement de réexaminer la question, le groupe accepte le renvoi à mardi 17.*

Naegelen, président du Groupe Socialiste précise :

« Selon, bien entendu, ce que nous dira mardi le gouvernement, nous maintiendrons *ou* retirerons *notre demande.* Si la décision du gouvernement ne devait pas nous donner satisfaction, nous demanderions la discussion immédiate sur le fond ».

Voilà qui est clair !

La C.F.T.C. demande qu'il n'y ait pas d'ajournement. *Dans un communiqué, elle maintient ses demandes antérieures :*

« Le Cartel chrétien des Services publics enregistre avec satisfaction la demande d'interpellation déposée aujourd'hui par le Parti S.F.I.O. au gouvernement au sujet des revendications des agents des Services publics ». ... Invite instamment l'A.N.C. à ne se prêter à aucun ajournement dans l'interpellation socialiste et à discuter la question au fond, dès demain vendredi 14.)

Neumeyer, au nom du Cartel (C.G.T.) déclare de son côté (Libé-soir *15-12) :*

«Nous avons été heureux des interventions favorables aux fonctionnaires qui se sont produites hier à la tribune de l'Assemblée ».

Le 14. — *Le journal* L'Aurore *(radical-socialiste) écrit :*

« On nous assure que les communistes, soucieux à juste titre des responsabilités gouvernementales qu'ils ont assurées, déclarent comme M. Croizat (ministre communiste du Travail) qu'ils ne laisseront pas entraîner la France dans cette « course folle » des prix et des salaires, qui non seulement serait la misère financière du pays, mais aboutirait pour tous les salariés à une misère à côté de quoi celle d'aujourd'hui n'est rien. »

Nous comprenons que, pour les communistes, le problème soit insoluble, puisqu'ils veulent maintenir les crédits militaires, mais quant à nous, socialistes, nous estimons que les 1.000 francs des fonctionnaires peuvent être facilement financés par une diminution massive des crédits militaires. Nous sommes à l'ère atomique. On semble l'ignorer.

Léon Blum *déclare, dans* Le Populaire :

(Voir Annexe IV).

« La situation actuelle doit être tranchée équitablement et vite ».

« Parti politique de la classe ouvrière, nous avons toujours été solidaires de ses organisations syndicales et nous entendons le demeurer. »

Le 15. — *Pierre Neumeyer (*Peuple *15-12) suppose que malgré l'ample succès du mouvement déclenché par le Cartel celui-ci aura encore à se heurter à l'hostilité du chef du gouvernement comme de son ministre des Finances. »*

Le 17. — *La veille de l'interpellation socialiste, le Cartel des Services publics avait demandé aux partis politiques de participer à une réunion commune pour définir leur position.*

Les délégués socialistes ont à nouveau affirmé leur volonté de défendre les intérêts *des salariés et retraités de la fonction publique et à les défendre jusqu'au sein du Conseil des ministres. Les délégués communistes ont pris la même attitude, mais les représentants du M.R.P. ont réservé leur réponse.*

Cette réunion a permis aux délégués socialistes de préciser :

(Voir Populaire *du 18-12).*

1° Qu'ils n'avaient pas toujours été tenus au courant de la position exacte du Cartel, alors que le Parti Communiste était régulièrement informé;

2° Qu'il était absolument faux que les ministres socialistes aient déclaré au dernier Conseil gouvernemental qu'ils feraient pression sur le Groupe parlementaire pour qu'il accepte la position officielle;

3° Que le Groupe socialiste a pris position en faveur du soutien total des revendications du Cartel. Zakzas, au nom du Groupe socialiste, a renouvelé l'assurance que celles-ci seraient défendues jusqu'au sein du gouvernement.

Cette netteté d'attitude applaudie par les représentants des fonctionnaires obligea chacun à prendre position.

Le Cartel remet à M. Pleven ses contre-propositions, qui seront transmises au Conseil des ministrs.

Le 18. — *a)* Matin *: Conseil des ministres.*

b) Soir : *Assemblée Constituante.*

a) Conseil des ministres : Vigoureuses interventions des ministres socialistes. — *Les ministres socialistes, et notammnt Auriol, Jules Moch, insistent sur la nécessité absolue d'assurer aux petits et moyens fonctionnaires un minimum vital.*

Les communistes emboîtent le pas aux socialistes.

Alors que le projt primitif présenté par Pleven ne prévoyait qu'une augmentation atteignant 4 milliards et demi, *l'intervention des ministres socialistes et communistes a amené le gouvernement à accepter un projet se chiffrant, rien que pour les traitements des fonctionnaires* à 10 milliards, auxquels il convient d'ajouter 9 milliards destinés aux cheminots, *aux agents communaux et aux retraités, soit au total* 19 milliards *(Voir Annexe N° V).*

La revendication du Cartel atteignait environ 32 milliards, c'est donc seulement aux 2/3 que les revendications ont été satisfaites. L'effort n'est toutefois pas négligeable.

b) A la Constituante, l'ordre du jour socialiste est voté par l'unanimité de l'Assemblée.

(Voir Journal Officiel Débats *n° 14 du 19-12-45).*

M. Pleven. — Les avantages accordés aux fonctionnaires depuis la Libération représentent 43 milliards.

Le 2 novembre, le gouvernement a accordé une indemdemnité de cherté de vie à tous les petits foncionnaires dont le traitement de base était inférieur à 48.000 francs : 4.800 francs dans les villes de plus de 70.000 habitants, 2.400 francs dans les villes de 2.000 à 70.000 habitants. Cette mesure s'accompagnait du doublement de l'abattement à la base de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires applicables dès le 1-12-45.

Coût de l'indemnité de cherté de vie pour les seuls fonctionnaires : *1.800 millions.*

Les mesures arrêtées par le gouvernement (18 milliards 800 millions sans les retraités) au lieu des 32 milliards réclamés) vont plus loin que les revendications

du Cartel pour les catégories intéressantes et moins loin pour les fonctionnaires dont les traitements s'élèvent déjà au-dessus des plus basses échelles et qui n'ont pas ou qui n'ont que de faibles charges de famille.

(Voir Annexe V le détail des dispositions gouvernementales).

M. Pleven termine :

Au nom du gouvernement, je demande à l'Assemblée d'approuver les dispositions qui ont été arrêtées à l'unanimité par le Conseil des ministres et qui, dans les circonstances difficiles que traverse le pays, constituent le maximum de ce qui peut être fait dans l'intérêt des serviteurs de l'Etat (Applaudissements à gauche et au centre).

(Journal Officiel, page 237, 2e colonne).

Marcel Naegelen, au nom du Groupe Socialiste, se félicite que les déclarations de M. Pleven permettent d'aborder la discussion sur le fond sans maintenir notre demande d'interpellation.

René Peeters, au nom du Groupe Socialiste, souligne la situation tragique de tous les petits fonctionnaires ou auxiliaires dont certains gagnent encore moins de 3.000 francs par mois. Il rappelle le rôle important joué par une grande partie des fonctionnaires pendant l'occupation.

Il défend la fonction publique : « Il faut susciter le sens des responsabilités, développer l'esprit d'initiative, permettre une autonomie plus grande des services, faire disparaître les comités vichyssois, diminuer le budget de la Guerre, chasser les fonctionnaires de Vichy, etc. ».

Pour cela, il faut assurer au fonctionnaire un traitement décent lui permettant de vivre.

Il s'élève contre la politique qui consiste à dresser le pays contre les fonctionnaires en lançant l'idée qu'il est indispensable d'augmenter le prix de certains produits ou le taux de certaines taxes pour améliorer le traitement des fonctionnaires (Applaudissements à gauche).

M. Pleven, ministre des Finances, sur une question posée par un député, déclare :

« *Le texte gouvernemntal sera inséré* (Très bien, très bien, à droite) *dans la loi de finances que l'Assemblée aura à voter avant le 31 décembre* (Exclamations sur divers bancs) (*Journal Officiel*, page 239, 3e colonne).

Cette déclaration de M. Pleven provoque les protestations du Groupe Socialiste. Le ministre des Finances avait annoncé auparavant que l'Assemblée statuerait immédiatement (Voir ci-dessus).

Le Groupe a donc mandaté son président Naegelen pour déposer à nouveau une demande d'interpellation.

» Je voudrais constater tout d'abord, dit Naegelen, que c'est grâce à l'initiative du Parti Socialiste que ce débat a pu s'instituer aujourd'hui dans cette Assemblée (Applaudissements à gauche).

« Nous avons même quelques raisons de supposer que *c'est l'initiative du Parti Socialiste, déposant jeudi sa demande d'interpellation qui a amené le gouvernement à faire un premier pas*, certes encore insuffisant, au devant du Cartel des Services publics et de ses revendications. »

Etant donné que le gouvernement ne laisse pas l'Assemblée statuer immédiatement et renvoie à l'examen de la loi de finances la possibilité pour l'Assemblée de se prononcer sur ses propositions, nous estimons quant à nous, que le débat d'aujourd'hui ne peut se terminer sans que l'Assemblée ait pris position.

Le Groupe Socialiste *reprend* donc son interpellation *qui sera défendue par Gazier, secrétaire de la C.G.T. (Voir son intervention soit au* Journal Officiel, *soit dans le* Populaire *du 19-12).*

Celui-ci défend brillamment les revendications du Cartel que soutient le Parti Socialiste. Le gouvernement et notamment le général de Gaulle, entendant rester sur leur position et voulant poser la question de confiance, il dépose sur le bureau de l'Assemblée la motion suivante :

« L'Assemblée nationale constituante :

« Enregistre avec satisfaction les améliorations au sort des fonctionnaires annoncées par M. le ministre des Finances.

« Fait confiance au gouvernement pour :

« Reclasser et revaloriser la fonction publique en éliminant résolument tous les organismes parasitaires :

« En attendant, poursuivre ses efforts en conservant le contact établi avec les organisations des fonctionnaires en vue d'une amélioration plus juste encore de la situation des travailleurs et retraités de la fonction publique;

« Et pour pratiquer une politique économique qui aboutira à une stabilisation des prix, hors laquelle toute augmentation nominale des salaires et des traitements serait purement illusoire. »

Marcel Poimbœuf *(M.R.P.) déclare : « Cet ordre du jour nous donne satisfaction, nous le voterons ». (Page 245).*

Jacques Duclos (P.C.) : « Nous sommes tous d'accord et c'est justice, pour constater que le gouvernement a fait un effort. *Je le reconnais volontiers : le gouvernement a fait un effort en vue de donner satisfaction aux travailleurs de la fonction publique. Il y a naturellement une marge, entre ce que le gouvernement a fait et ce que les travailleurs de la fonction publique demandent. Nous le reconnaissons non moins volontiers et nous le constatons, nous les premiers. Mais personne ne songe à nier les difficultés devant lesquelles se trouve placé le gouvernement.* »

Nous approuvons les décisions prises par le gouvernement et nous voterons l'ordre du jour de nos collègues socialistes d'abord parce que cet ordre du jour fait confiance au gouvernement *(Applaudissements à l'extrême-gauche. Exclamations à droite)*, ensuite, *parce qu'il invite le gouvernement à reclasser et à revaloriser la fonction publique, en éliminant résolument tous les organismes parasitaires (J.O. p. 246).*

Eugène Petit *(U.D.S.R.) :* « *Nous nous rallions à l'ordre du jour du groupe socialiste* » *(Page 247).*

Andrée Marie *(Radical) : « Nous voterons l'ordre du jour de M. Gazier parce qu'il donne une adhésion nette et formelle à la légitimité des revendications des fonctionnaires.* »

L'ordre du jour socialiste est ensuite adopté à l'unanimité.

Souhaitons que le gouvernement comprenne toute la gravité du problème et poursuive ses efforts pour reclasser et revaloriser la fonction publique.

Le sort de la République en dépend !

Le 21. — La commission exécutive de la Fédération des fonctionnaires *estime que les projets gouvernementaux sont insuffisants et « regrette que les partis politiques, qui avaient librement souscrit aux revendications des fonctionnaires et apporté leur appui formel à la conférence-congrès des services publics n'aient* pas eu le courage de poursuivre leur aide jusqu'à ses conséquences politiques logiques. »

Ce qui signifie en clair que la Fédération des fonctionnaires aurait désiré qu'une crise ministérielle soit déclenchée.

Les résultats auraient-ils été différents ! Le pays aurait-il compris que l'on renversât un gouvernement représentant tous les partis et qui venait de faire un effort représentant 18 milliards 800 millions, sans compter les retraités ?

Le groupe socialiste *pensa que renverser le gouvernement dans ces conditions ce n'était pas servir la cause même des fonctionnaires qu'il voulait défendre.*

— Que les revendications des fonctionnaires aussi justifiées qu'elles soient ne sont jamais très populaires, qu'une crise provoquée par ces questions eût été exploitée contre eux.

— Qu'une crise ministérielle risquait de compromettre les intérêts de la France au cours des délicates négociations internationales.

— Qu'il eût été facile à une certaine presse d'exciter les ouvriers et les paysans et d'amplifier les campagnes démagogiques contre les « budgétivores ».

— Que cette crise aurait été d'autant moins comprise que les communistes n'étaient pas chauds pour soutenir à fond les revendications avec toutes les conséquences qu'une telle attitude comportait et que si le groupe communiste avait même voté comme les socialistes, il aurait déclaré qu'il l'avait fait par solidarité, mais qu'il désapprouvait la crise. Le discours de Duclos a été symptomatique à cet égard.

— Qu'une crise provoquée au moment ou la situation financière était particulièrement critique (le compte du Trésor de la Banque de France était à sec), risquait de déclencher une panique financière dont les conséquences sur la monnaie et les prix auraient été catastrophiques pour tous les salariés et surtout les fonctionnaires.

— Que l'engagement pris par le parti de soutenir jusqu'au bout les revendications des fonctionnaires ne signifiait pas qu'il devait aller jusqu'à renverser le gouvernement, surtout qu'un autre gouvernement n'aurait pas apporté d'autres améliorations.

Ou, il y aurait un gouvernement dont la formule eût été identique et les solutions n'auraient donc pas été modifiées, ou, il y aurait eu un gouvernement socialo-communiste, avec le M.R.P. dans l'opposition, exploitant la situation, les difficultés de l'heure, ce qui aurait permis de créer une agitation nuisible aux intérêts de la démocratie.

Le groupe socialiste ne crut pas devoir aller jus-

qu'à la crise, mais il poussa son action aussi loin que cela lui était possible.

Il déposa un ordre du jour qui contrairement à ce qui a été dit n'est pas une motion de confiance pure et simple et l'acceptation du point de vue gouvernemental.

La motion du groupe socialiste votée et approuvée par l'unanimité de l'Assemblée charge le gouvernement de maintenir le contact avec le cartel pour améliorer encore les conditions obtenues par les fonctionnaires et d'organiser au plus tôt la revalorisation et le reclassement de la fonction publique.

Il faut regretter que ces indications, très précises, contenues dans l'ordre du jour de l'Assemblée n'aient pas été suivies jusqu'à présent par le ministre des Finances.

Il faut regretter aussi que la réforme administrative dont Maurice Thorez, ministre d'Etat, a la charge ne soit pas mise au point avec plus de célérité, car il faut bien convenir que l'amélioration du sort des salariés de la fonction publique dépend en grande partie de la réorganisation de notre administration et de la suppression de tous les postes inutiles, dont beaucoup ont été créés par Vichy.

Le groupe socialiste. Les ministres socialistes ont fait leur devoir !

Ils continueront à appuyer le Cartel pour la revalorisation de la fonction publique, clef de voûte de la 4e République.

ANNEXE I

Chiffres officiels sur le nombre des Fonctionnaires

Titulaires	596.000
Contractuels	57.000
Auxiliaires	215.000
Services de l'Administration militaire	300.000
Offices	16.000
Collectivités locales	417.000
Cantonniers	14.500
Personnel des communes de moins de 1.000 habitants	20.000
S. N. C. F.	485.000
Total	2.120.500

et non 4, 6 ou 7 millions.

ANNEXE II

PROPOSITION DE LOI

tendant à attribuer aux **fonctionnaires,** agents et ouvriers des services publics et des services concédés une **indemnité** mensuelle professionnelle de **1.000 francs,**

Présentée par MM. René Peeters et le groupe parlementaire socialiste.

(Renvoyée à la Commission des finances et du contrôle budgétaire.)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Une ordonnance en date du 6 janvier 1945, no 45-14, portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires, a validé la loi du 3 août 1943 relative à la classification générale des traitements civils de l'Etat et les divers décrets pris pour son application et a modifié le tableau des échelles de traitements figurant à l'article premier de cette loi.

D'autre part, un décret en date du 2 novembre 1945, no 45-2747, a attribué à certains agents de l'Etat une indemnité exceptionnelle de cherté de vie dont le maximum fixé à 4.800 francs n'atteint que ceux de ces agents ayant leur résidence dans une localité de plus de 70.000 habitants et dont le traitement n'excède pas 48.000 francs par an.

L'évolution de la situation économique du pays au cours de l'année 1945 a réduit d'une manière si considérable les conditions d'existence des travailleurs de la fonction publique qu'il importe au plus haut point de se pencher à nouveau et sans plus attendre sur la question de leur rémunération.

Le problème se présente de la façon suivante :

a) Fixation d'un traitement de base calculé en fonction d'un minimum vital les mettant à l'abri du besoin ;

b) Réfection générale des échelles de traitement ;

c) Maintien du pouvoir d'achat par une stabilisation des prix.

A. — Salaire de base.

L'ordonnance susvisée du 6 février 1945 fixait à 36.000 francs le traitement minimum de base. Ce chiffre à l'époque, était nettement insuffisant.

Il eût fallu, tout d'abord, déterminer un minimum vital dans les conditions ci-après désignées :

Il était impossible de se baser sur les conditions d'existence de l'époque, en phase de resserrement, et déterminer le minimum vital en fonction de ce qu'il était possible d'acheter conformément au plan de ravitaillement du pays. Il est hors de doute, à l'heure actuelle encore, que nul ne pouvait vivre à l'aide des seules denrées réparties, chacun ayant recours au marché parallèle. Il eût paru abusif, d'autre part, de faire état des prix du marché clandestin.

Une conclusion logique, bien que défavorable aux travailleurs de la fonction publique, conduisait alors à penser que le minimum vital devait être déterminé :

1o En tenant compte du budget alimentaire normal d'un ménage (quantité de denrées consommées en période ordinaire) ;

2o En appliquant aux quantités consommées les prix licites fixés par la réglementation en vigueur ;

3o En évaluant aussi exactement que possible les dépenses d'habillement et les dépenses d'ordre général.

Il peut paraître exagéré de tenir compte de la consommation d'une période normale. Mais, à une époque où l'on demandait — et où l'on demande encore — à tous les travailleurs de la fonction publique un travail accru, où l'organisme devait — et doit — résister plus qu'il ne l'avait fait au froid et à la fatigue, où la santé publique était fortement compromise (on constatait en effet que les enfants ne se développaient pas au rythme prévu par les courbes de la croissance et que la santé des adultes était encore plus alarmante, toutes choses particulièrement tragiques pour l'avenir du pays), il importait d'accepter ces propositions, remarque étant faite qu'à aucun moment, en contre-partie, il n'était fait état des prix du marché clandestin.

Les propositions faites à cette date étaient d'ailleurs extrêmement modérées : elles arrêtaient à 42.000 francs le minimum vital, alors qu'un calcul très strict l'eût certainement fixé à plus de 50.000 francs par an.

La fixation à 36.000 francs du traitement de base a faussé complètement la révision générale des traitements de janvier 1945.

B. — Hiérarchie des traitements

Il eût été, d'autre part, de mauvaise politique, de ne pas maintenir les anciennes proportions à l'échelle des rémunérations. En diminuant, en effet, comparativement les traitements alloués aux emplois supérieurs, on eût diminué l'autorité de ceux qui les occupaient on eût enlevé aux subordonnés tout esprit d'émulation, tout désir d'arriver par le travail, condition cependant essentielle du bon fonctionnement du système administratif français. On eût aussi favorisé l'évasion des élites.

De ce côté, l'ordonnance du 6 janvier 1945 donnait entière satisfaction. Il importe que cet aspect très important du problème ne soit pas aujourd'hui perdu de vue.

C. — Stabilisation des prix

La situation faite aux travailleurs de la fonction publique par l'ordonnance du 6 janvier 1945 ne pouvait, en tout état de cause, leur donner satisfaction qu'autant qu'une politique sévère de stabilisation des prix aurait été adoptée par le Gouvernement.

Or, le coût des principales denrées a augmenté au cours de l'année 1945 dans des proportions extrêmement sensibles :

	%
Viande	66
Lait	76
Fromages	90
Beurre	110
Margarine	190
Pain	51
Pâtes	70
Légumes	50
Vin	100
Gaz	65
Electricité	35
Bois	25

Habillement : coefficient indéterminé mais extrêmement élevé.

On conçoit donc aisément que la maigre allocation de cherté de vie consentie par le décret du 2 novembre s'avère très nettement insuffisante.

*
* *

Au surplus, l'ordonnance du 6 janvier 1945 créait des inégalités flagrantes dans le régime des retraites.

Il importe, aujourd'hui, d'assurer la péréquation intégrale des retraites et leur revalorisation dans les mêmes conditions que la revalorisation des traitements des agents de l'Etat en activité.

*
* *

Tout ceci a créé un état d'esprit particulièrement déplorable. Chez tous, le souci de la nourriture prime tout. Chaque action en dépend chaque instant en est empoisonné. La misère détermine un glissement continuel vers la faillite morale des individus.

Tout être humain normal peut prétendre à vivre d'une manière décente, c'est-à-dire non seulement subvenir à ses besoins matériels essentiels, mais, en plus, exercer son intelligence et développer ses facultés.

Il faut donc sans plus tarder, se rendre compte que si l'on veut conserver une administration solide, composée d'hommes scrupuleux et honnêtes, il faut immédiatement se pencher avec des vues larges sur le problème des traitements. Sans cela naîtront dans les emplois publics la lassitude, le découragement, le refus de l'effort générateurs d'un indescriptible chaos administratif ; sans cela, ce sera l'exode des meilleurs et la collusion inévitable des autres avec ceux qu'ils auront pour mission de surveiller.

Il convient alors de dégager, dès à présent, les crédits nécessaires à une revalorisation générale des traitements et retraites qui prendrait effet au 1er janvier 1946 et, dans l'attente, d'accorder à tous les agents de l'Etat, titulaires, auxiliaires et contractuels en activité et aux retraités, une indemnité provisionnelle de 1.000 francs par mois aux lieu et place de l'indemnisation de cherté de vie prévue par le décret du 2 novembre dernier, cette indemnité étant

accordée rétroactivement depuis le 1er août 1945.

Il importera aussi, au plus haut point, de maintenir leur pouvoir d'achat par l'application de la politique économique générale définie par le Conseil national de la résistance et comportant, entre autres choses, la stabilisation des prix.

Pour ces motifs, nous soumettons à votre approbation la proposition de loi ci-après :

PROPOSITION DE LOI

Article premier.

Le décret 45-2747 du 2 novembre 1945, portant attribution aux agents de l'Etat d'une indemnité exceptionnelle de cherté de vie, est abrogé.

Art. 2.

Aux lieu et place de l'indemnité mentionnée à l'article premier, il est attribué aux fonctionnaires, agents et ouvriers civils ou militaires de l'Etat titulaires départementaux, municipaux et établissements hospitaliers, auxiliaires, contractuels, ainsi qu'aux pensionnés et retraités, une indemnité d'attente de mille francs par mois.

Art. 3.

Des crédits seront inscrits au budget de 1946 afin de procéder à une revalorisation générale des traitements, indemnités ou suppléments soumis à retenue pour pension et des pensions et retraites.

Cette revalorisation aura effet au 1er janvier 1946 et devra être réalisée au plus tard le 31 janvier 1946.

Art. 4.

Une commission interministérielle placée sous l'autorité du directeur de la fonction publique et comprenant des délégués des organisations syndicales procédera, dans les trois mois qui suivront la date de sa constitution, à la revision de la classification générale des traitements des fonctionnaires civils ou militaires établie par l'acte dit loi du 3 août 1943, modifiée par l'article 4 de l'ordonnance n° 45-14 du 6 janvier 1945 et par les décrets fixant les soldes militaires. Elle sera constituée au plus tard dans le mois qui suivra la date de parution de la présente loi au « Journal officiel » de la République française.

Art. 5.

Des décrets détermineront les modalités d'application des articles premier, 2, 3, 4.

Art. 6.

Les Ministres le Directeur de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi qui sera publiée au « Journal officiel » de la République française.

ANNEXE III

« Le Populaire » 18 décembre 1945.

Les communistes et les fonctionnaires

Démonstration en sept points

« L'Humanité », dont chacun avait apprécié la... discrétion le jour de la grève des fonctionnaires, a consacré, dimanche, une large place aux revendications du cartel.

Il est vrai qu'il est surtout question, dans cet article dû à la plume de Florimond Bonte, des socialistes et du « Populaire ».

Bonte fait une « démonstration » en sept points, qui tend à prouver que seuls les communistes ont effectivement soutenu les fonctionnaires et les agents des services publics et que, bien entendu, si ceux-ci n'ont pas encore obtenu satisfaction, c'est au referendum qu'en revient l'écrasante responsabilité.

Reprenons, un à un, les « arguments » de Florimond Bonte :

1. *Si l'assemblée avait l'initiative des dépenses, elle aurait pu inscrire dans le budget le projet du cartel.*

Bonte indique, un peu plus loin, que ce projet s'est heurté au veto du ministre des Finances. Celui-ci se serait donc, dans les mêmes conditions, opposé au vote par l'assemblée. Il aurait été battu — et il y aurait eu une crise ministérielle.

Autrement dit, on aurait pu obtenir le même résultat avec le dépôt d'une motion de censure. Pourquoi les communistes ne l'ont-ils pas fait?

2. *Si le gouvernement d'unité nationale avait été à majorité socialiste-communiste.*

N'allons pas plus loin : il ne tenait qu'aux communistes de refuser leur participation à un gouvernement où socialistes et communistes ne sont pas majoritaires... Mais ils ont estimé que la désignation de Maurice Thorez au poste éminent de ministre d'Etat était une compensation suffisante.

3. *Nous avons demandé au parti socialiste de constituer un gouvernement bipartite...*

Il n'est peut-être pas mauvais de rappeler à Florimond Bonte que l'idée du gouvernement bipartite n'a pas été défendue par l'orateur communiste Jacques Duclos lorsque l'Assemblée a été appelée pour la première fois à désigner le chef du gouvernement.

Et si, dès ce moment, le général de Gaulle avait accordé aux communistes l'un des trois portefeuilles qu'ils réclamaient — et auquel ils ont renoncé par la suite — il n'aurait pas été question un seul instant de gouvernement bipartite... pas plus que de majorité socialiste-communiste.

4. *Le parti communiste a déposé sur le bureau de l'assemblée un projet qui est le texte même du cartel...*

Oui mais ce projet s'étant heurté au veto du ministre des Finances, le parti communiste n'a pas insisté — et nous verrons d'ici peu pourquoi ce texte a été exhumé.

5. *A la délégation « des gauches », les socialistes ont demandé le temps d'examiner le texte du cartel que tout le monde connaissait.*

On conçoit que cela étonne Florimond Bonte. Voyez-vous ça... prétendre examiner un texte avant de le voter! que voulez-vous, camarade Bonte, c'est là une vieille habitude de chez les socialistes, il faut en prendre votre parti.

D'ailleurs, ce projet que « toute le monde connaissait » avait été communiqué depuis longtemps au groupe communiste mais pas au groupe socialiste... Ce qui dénote chez certains, soit dit en passant, une curieuse conception de l'indépendance syndicale.

6. *Le 11 décembre à l'assemblée, les socialistes ont combattu un texte de Duclos prévoyant des aménagements de crédits dans le cadre de chaque budget.*

Cela demande quelques précisions.

Le texte de Duclos permettait à l'Assemblée d'utiliser elle-même les économies qu'elle pourrait réaliser et de les affecter à des dépenses nouvelles dans le cadre du même budget, c'est-à-dire du même département ministériel.

On voit mal comment ce système pourrait permettre d'augmenter tous les fonctionnaires.

Comment réaliserait-on, par exemple, sur le budget de l'Education nationale qui est déjà insuffisant les économies correspondant à l'augmentation des traitements de tout le personnel enseignant?

En revanche, les économies réalisées sur les dépenses militaires devraient être utilisées dans le cadre du budget de la défense nationale... qui nous semble déjà assez important!

7. *Enfin jeudi dernier, les communistes ont demandé sans succès la mise en discussion de la proposition de loi dont nous avons parlé plus haut.*

Nous y voilà! Jeudi, on a effectivement reparlé de cette proposition de loi... parce que l'Assemblée discutant sur la fixation de la demande d'interpellation déposée par les socialistes, les communistes n'ont pas voulu demeurer silencieux et se sont rappelé qu'ils avaient rédigé — puis oublié — un texte.

Libre à Florimond Bonte de déduire de tout cela que le referendum est cause de tout le mal, que les communistes ont bien mérité des fonctionnaires, que les ministres communistes n'ont de lecon à recevoir de personne et bien d'autres choses encore...

Mais libre à nous et à la classe ouvrière d'avoir, sur ces différents points, une opinion quelque peu différente.

Henri NOGUERES.

ANNEXE IV

« Le Populaire » 14 décembre 1945.

Le cartel des services publics et le gouvernement, par Léon Blum

Un litige s'est élevé entre le cartel des services publics, qui groupe quelques-unes des organisations syndicales les plus puissantes de notre pays, et un gouvernement que notre parti a contribué plus que tout autre à constituer, qui comprend dans sa majorité organique notre groupe parlementaire, et auquel certains de nos camarades participent.

La situation créée par ce litige est difficile. Elle l'est pour notre parti. Elle l'est pour notre groupe parlementaire. Elle l'est pour notre presse. Elle l'est pour nos camarades du gouvernement.

Parti politique de la classe ouvrière, nous avons toujours été solidaires de ses organisations syndicales et nous entendons le demeurer. Leurs revendications sont naturellement nôtres, et, d'ailleurs, nos candidats se les sont appropriées expressément au cours de la dernière campagne électorale. Un journal socialiste, et au premier chef, l'organe central du parti, est le défenseur naturel des revendications syndicales. Notre « Populaire » a constamment lutté pour elles dans le passé. Il se porte spontanément à leur appui, avec un élan d'autant plus vif qu'une proportion considérable de syndiqués sont ses lecteurs et les camarades de parti de ses rédacteurs.

Mais les *membres socialistes du gouvernement sont aussi nos camarades. Ils remplissent en ce moment une tâche laborieuse et ingrate puisqu'ils sont à la fois membres solidaires du gouvernement et mandataires du parti dans ce gouvernement.* Mais cette tâche laborieuse et ingrate, c'est notre parti qui la leur a prescrite, et notre parti, aussi longemps qu'il les maintient dans leur poste, leur doit sa *solidarité* aussi bien que sa *confiance* et *son affection.*

Telles sont aujourd'hui nos difficultés. Tels sont nos différents devoirs, presque inconciliables en apparence. Mais tout a toujours sa contre-partie en ce monde. Ce qui fait les difficultés de notre attitude peut faire aussi l'efficacité de notre rôle.

Unis au cartel par une fraternité originelle, liés au gouvernement par une loyale participation, nous avons vocation particulière pour faciliter les entremises, pour dissiper les malentendus, pour préparer les accommodements. Ce que je dis de nous est vrai, au même titre et pour les mêmes raisons, des membres *communistes* du gouvernement et du groupe communiste de la Constituante.

Nous ne nous séparerons pas du cartel des services publics. Mais peut-être pouvons-nous, nos amis communistes et nous-mêmes, rapprocher le cartel et le gouvernement.

Souvenons-nous qu'il ne s'agit pas en ce moment d'un rajustement équitable et définitif des salaires, lequel supposerait la stabilité de la monnaie et des prix, et aussi la refonte préalable et totale de notre machinerie administrative. Il ne s'agit pour l'instant que d'un *expédient temporaire, partiel, parant au plus pressé, soulageant ce qu'il y a de plus cruel et de plus insupportable dans la misère des serviteurs de l'Etat. Sur la légitimité foncière de la revendication syndicale, aucune controverse n'est possible, et aucune ne s'élève en effet. Le litige ne porte que sur des modalités pratiques d'application. Or le système d'acompte forfaitaire réclamé par le cartel, s'il est de beaucoup le plus simple et celui qui parle le mieux à l'imagination, n'est pas le seul possible, peut-être même n'est-il pas le plus équitable.*

Il me paraîtrait inconcevable que la double influence amicale exercée sur le gouvernement d'un côté et sur le cartel de l'autre, n'aboutît pas à un accord acceptable pour les intéressés : c'est-à-dire pour les travailleurs des services publics. La situation actuelle ne saurait se prolonger sans péril sérieux. *Il faut qu'elle soit tranchée équitablement, et qu'elle soit tranchée vite.*

LES IMPERFECTIONS DES MESURES GOUVERNEMENTALES

1. Seuls obtiennent ce qu'ils avaient demandé :
— Les fonctionnaires ayant une famille nombreuse;
— Les fonctionnaires des communes de plus de 70.000 habitants et gagnant moins de 48.000 francs (soit relativement peu).
Pour les autres l'augmentation va de 2.400 francs par an à 8.000 francs selon les communes (chiffres pour célibataires).
2. On a rétabli la majoration sous forme de cherté de vie au lieu d'augmenter le traitement de base.
3. L'imprécision subsiste au sujet du rajustement des retraites.
4. Le cartel demandait l'application, à compter du 1er août 1945. Le gouvernement a retenu la date du 1er janvier 1946.

ANNEXE V

Les dispositions gouvernementales en faveur de l'amélioration du sort des travailleurs de la Fonction publique

18 milliards 800 millions (sans les retraités), se répartissant ainsi :

Agents des services publics : 9 milliards 800 millions;
Cheminots . 4 milliards 500 millions;
Services concédés : 4 milliards 500 millions.
L'augmentation se chiffre ainsi (« Journal Officiel », page 236) :

A PARIS. — Pour la catégorie la plus modeste : célibataire : 12.800 francs; père de famille, 3 enfants : 17.800 francs.
VILLE MOYENNE — Facteur 7e classe : célibataire : 9.400 francs; père de famille, 3 enfants : 12.400 francs.
VILLE MODESTE (moins de 20.000 habitants). — Commis des postes 5e classe : célibataire : 6.600 francs; père de famille, 2 enfants : 8.435 francs.

EXONERATION DE L'IMPOT SUR LE REVENU POUR LES PETITS TRAITEMENTS

A ces augmentations, il convient d'ajouter les exonérations découlant de l'élévation du dégrèvement à la base des impôts sur les salaires.
De 20.000 à 40.000 francs, le petit fonctionnaire paie **3.200 francs d'impôts en moins.**
De 40.000 à 60.000 francs, l'exonération représente **1.600 francs de diminution d'impôts.**

L'augmentation depuis janvier 1938 est la suivante :

Exemples :

Ville de moins de 2.000 habitants. — Instituteur de 6e classe. Marié. 1938 : salaire net 16.750 (indice 100). 1946 : salaire net 82.600 (indice 494).

Ville de 40 à 100.000 habitants. — Facteur P.T.T. 7e classe. Marié. 1938 . salaire net 15.300 (indice 100). 1946 : salaire net 66.300 (indice 433).

PARIS. — Instituteur stagiaire marié. 1938 : salaire net 19.000 (indice 100). 1946 : salaire net 93.300 (indice 584).

Certains journaux ont cru pouvoir exploiter contre notre camarade Adrien Tixier, ministre de l'Intérieur, le fait que les préfets et les sous-préfets avaient reçu l'ordre de ne pas recevoir les délégations des fonctionnaires. Cet ordre n'est pas dû à une initiative personnelle d'Adrien Tixier: il s'agit d'une décision du conseil des ministres, que le ministre de l'intérieur s'est borné à transmettre aux préfets et aux sous-préfets pour exécution.

II. - LE BUDGET DE LA DÉFENSE NATIONALE DEVANT L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

Le groupe parlementaire socialiste a joué un rôle très important dans la discussion du budget de la Défense nationale. Vous trouverez plus loin un récit détaillé des débats, tant à la commission qu'en séance publique. Disons tout de suite les enseignements qu'il convient d'en tirer :

1°) Par leur attitude, nos camarades sont restés fidèles à la tradition du parti : sans vouloir nuire en quelque mesure que ce soit à la sécurité de notre pays (nous n'avons de leçon de patriotisme à recevoir de personne), nous avons voulu :

a) Mettre fin à la gabegie si souvent contatée dans l'organisation militaire actuelle. Des exemples seront cités plus loin ;

b) Réduire au minimum les crédits militaires, dans la mesure strictement compatible avec les besoins de notre sécurité. La dernière guerre, plus encore que la précédente, a montré que la puissance militaire est fonction avant tout du potentiel économique et de la capacité de production. On sait quel est l'état de celle-ci dans notre pays. Il faut donc, dans l'immédiat, donner la priorité à son relèvement et consacrer le maximum des ressources et de l'énergie françaises à élever le niveau industriel de la France. D'autre part, s'il est prématuré et téméraire de conclure tout de suite que les récentes découvertes scientifiques doivent faire mettre au rebut tous les armements utilisés jusqu'à maintenant, il n'est pas moins certain que la rapidité du progrès scientifique accroît dans des proportions considérables la rapidité avec laquelle les armes deviennent périmées. Ce serait donc travailler aussi utilement à la sécurité du pays que de développer l'enseignement scientifique et les laboratoires.

On pourra ainsi réfuter l'argument utilisé dans certains milieux : l'attitude du P.S. s'expliquerait uniquement par un souci de démagogie électorale et par le désir d'adopter des mots d'ordre faciles et populaires. En réalité, notre attitude est celle qui tient le mieux compte des intérêts véritables du pays à l'heure présente.

2°) On constatera également, par le récit qui suit que le P.S. n'a pas toujours trouvé tant s'en faut, l'appui des autres partis. Le M.R.P. a paru généralement prisonnier des décisions de son ministre M. Michelet et peut-être plus encore de son désir de ne pas heurter le général de Gaulle.
Le parti communiste a souvent cherché à faire retirer les résolutions socialistes ou à en diminuer la portée ; on lira avec attention les extraits du discours de Jacques Duclos : on verra que le groupe communiste tenait avant tout à accorder sa confiance au gouvernement.

3°) Enfin, à l'occasion de ce débat, s'est posée une question de principe : quels doivent être les rapports entre le gouvernement et l'Assemblée ? C'est dans les interventions d'Albert Gazier et d'André Philip notamment, que le problème se trouve posé avec netteté et que la position socialiste est clairement définie.
Voici maintenant le récit détaillé de ces débats :

Réunion de la commission de la Défense nationale le 19 décembre

Etude de la question des Auxiliaires féminines de l'armée. Tous les membres semblent d'accord pour demander le licenciement de la grande majorité d'entre elles. Les communistes (Casanova, Kriegel-Valrimont, Malleret) les défendent avec acharnement, traitant de « démagogues et de réactionnaires » ceux qui ne veulent pas accorder aux femmes « l'honneur de porter les armes ». Ce n'est qu'en rechignant qu'ils adoptent l'ordre du jour suivant :

« Rendant hommage au patriotisme et au dévouement des Françaises qui ont contribué à la victoire, la commission de la Défense nationale demande au ministre des Armées de régler la question de l'intégration des femmes dans l'armée de demain en s'inspirant des principes que seul sera gardé le personnel indispensable pour préparer la mise sur pied des unités féminines nécessaires en cas de mobilisation et que seront gardées par priorité les femmes ayant servi effectivement pour la libération du territoire. »

Les communistes protestent vigoureusement contre les déclarations pourtant pertinentes de commissaires attribuant les trop nombreux accidents d'aviation à l'utilisation des moteurs au delà de leur durée limite. Ils ne veulent pas le vote immédiat d'une résolution qui pourrait blesser la susceptibilité de Tillon et exigent la nomination d'une sous-commission qui vérifiera le bien-fondé des allégations. Aussitôt après Kriegel-Valrimont exige le vote immédiat d'une résolution tendant à l'intégration automatique dans l'armée active des officiers F.F.I. avec leur grade. Les commissaires communistes vitupèrent quand Pierre Métayer (et non un commissaire M.R.P. comme l'« Humanité » du 20 décembre l'affirma) demande que le problème de l'intégration de tous les officiers de réserve et non seulement des officiers F.F.I. soit résolu dans son ensemble définitivement par une sous-commission. Cette sous-commission rapportera dans un

délai de 15 jours et il sera demandé au ministre de reporter d'autant la date limite du dépôt des demandes d'intégration.

L'état d'esprit des communistes sur les questions militaires allait se manifester encore plus nettement au moment du vote du budget.

Réunion de la commission de la Défense nationale le 26 décembre :

La presse a publié des informations sur la réunion des états-majors convoqués pour l'étude de l'organisation de l'armée nouvelle. André Le Troquer au nom des commissaires socialistes proteste contre de telles indiscrétions et fait affirmer à la commission que l'Assemblée nationale constituante est « seule souveraine pour décider du statut militaire du pays ». Il indique en outre que le parti socialiste ne considérera pas les propositions du gouvernement comme immuables.

Réunion de la commission des Finances le 30 décembre :

Pierre Métayer dépose un amendement demandant une réduction de 20 % de tous les crédits militaires. Cet amendement est défendu par son auteur, délégué de la commission de la Défense nationale à la commission des Finances, et par les commissaires socialistes de la commission des Finances en particulier par Max Lejeune, Marius Lacroix et Aubry.

Les raisons suivantes sont invoquées :

1° Le petit nombre de chapitres du budget ne permet aucun contrôle efficace, certains chapitres prévoient des dépenses de personnel d'alimentation et de matériel sous une même rubrique.

2° Les services qui ont été obligés de ramener les effectifs de 1.100.000 à 550.000 n'ont pas fait les compressions suffisantes. Le gonflement des crédits reste proportionnellement le même.

3° Malgré les efforts réels du ministre des Armées la gabegie continue à régner. Exemples nombreux, consommation exagérée d'essence surtout le samedi, commandes de l'Intendance de tissus rouge et kaki en quantité importante pour constituer des stocks alors que les soldats sont mal habillés ; achats de cognac, de soutien-gorge et de cache-sexe kaki. *Scandale du nombre de rationnaires (2.500.00 pour la farine).* (1).

4° Nous n'avons pas d'armement moderne et nous fabriquons du matériel déjà périmé. Les chars et les avions qui sortent des usines sont inférieurs aux modèles allemands de 1943. Nécessité absolue de transformer notre industrie de guerre en industrie de paix et de fabriquer dans nos arsenaux des tracteurs, des charrues, des machines-outils et des ustensiles de ménage.

La commission des Finances adopte l'amendement socialiste, les communistes et les M.R.P. s'abstiennent.

Nouvelle réunion à 18 heures :

Les ministres des Armées et de l'Armement viennent défendre leur budget. Ils acceptent une diminution indicative de 1.000.000 mais demandent à la commission d'écarter l'amendement socialiste.

Après le départ des ministres, les commissaires socialistes maintiennent le chiffre de 20 % de réduction du budget des armées, sauf la gendarmerie, et abaissent à 10 % la réduction sur le budget de l'armement pour tenir compte des difficultés de la conversion de l'industrie de guerre en industrie de paix. L'amendement socialiste ainsi rédigé *est repoussé par 13 voix (communistes et M.R.P.) contre 9.*

Journée du 31 décembre :

Le groupe socialiste dans sa réunion de 17 h. 30 décide de reprendre en séance publique l'amendement de Pierre Métayer repoussé par la commission des Finances et mandate Jean Capdeville et Frank Arnal pour intervenir en séance publique.

Journée du 1er janvier :

Le budget des armées vient en discussion vers 1 heure du matin. C'est Max Lejeune, rapporteur, qui intervient le premier, il s'exprime en ces termes :

M. le président. — La parole, dans la discussion générale, est à Max Lejeune, rapporteur spécial.

(1). — On sait que, depuis lors, Tanguy-Prigent a annoncé qu'il réduisait à 150.000 les 200.000 quintaux de farine attribués à l'armée pour janvier et qu'il ne fournirait pas l'arriéré dû à l'Intendance.

M. Max Lejeune, rapporteur spécial. — J'ai l'honneur, au nom de la commission des finances, de rapporter devant l'Assemblée le projet de loi portant ouverture des crédits nécessaires au ministère des armées pendant le premier trimestre de 1946.

Avant d'exposer les décisions de la commission en ce qui concerne les trois section : commune, air et guerre, je voudrais relever qu'antérieurement à cette année 1946 les dépenses militaires couvertes par les accords prêt-bail et l'aide mutuelle n'apparaissent pas obligatoirement.

En vertu des accords prêt-bail, des matériels et fournitures de toute nature ont été mis à la disposition des établissements militaires, sans consommation de crédits budgétaires.

Rien que pour l'armée de terre, la valeur de ces matériels et fournitures s'élève à 1.346 millions de dollars, soit plus de 67 milliards de francs, au taux de conversion antérieur à l'alignement monétaire.

Il faut ajouter, au titre de l'aide mutuelle, 14.800.000 dollars pour le matériel reçu du Canada et 11.300.000 livres sterling pour le matériel anglais ; ce qui fait un total de 70 milliards de francs.

Il conviendrait que cette masse considérable de dépenses fût intégrée dans un cadre budgétaire afin de permettre l'exercice *a posteriori* du contrôle parlementaire.

En ce qui concerne la présentation du budget définitif qui doit être soumis ultérieurement à l'examen de l'Assemblée, votre commission demande qu'elle soit modifiée afin d'assurer le respect du principe de la spécialité des crédits par l'augmentation du nombre des chapitres, en facilitant ainsi le contrôle parlementaire de l'Assemblée souveraine.

Certains articles du budget qui nous est soumis, tel l'article 33 des dépenses ordinaires de l'armée concernant la formation prémilitaire, sont de véritables « fourretout », additionnant des dépenses de personnel, d'alimentation et de matériel.

Il nous semble nécessaire de renforcer le contrôle parlementaire au cours de la très importante période transitoire où nous passons en fait d'un état de guerre à l'état de paix.

Le titre II de votre document réunit toutes les dépenses résultant des hostilités. Le chapitre L A en est particulièrement lourd et la commission, unanime, estime que l'ordonnance du 2 novembre 1945, ayant pour but de faciliter le dégagement des cadres, a été appliquée avec un esprit très généreux.

Le militaire qui, après quinze ans de services, sollicite sa mise à la retraite, peut bénéficier, par l'application d'un certain mode de calcul, pendant trois ans, de sa solde à son taux actuel.

L'offre n'a pas provoqué jusqu'ici, semble-t-il, malgré son caractère alléchant, de nombreuses demandes.

Le problème de la réduction des efectifs et de leurs cadres se présente d'un façon délicate.

En effet, si nous examinons, à la section guerre, l'effectif militaire total envisagé au budget de 1946, nous constatons qu'il compore 457.402 unités, alors que les chiffres indiqués, à la mi-décembre, à la commission de l'agriculture, par M. le ministre des armées, étaient de 938.000 rationnaires, dont 577.000 pour l'armée du territoire et 351.000 pour l'armée d'occupation.

Plus particulièrement, pour les officiers, il résulte de la comparaison des effectifs existants et des effectifs prévus en 1946 qu'un effort considérable de compression serait réalisé au cours de cette année. En effet, la comparaison s'établit comme suit :

Effectifs au 15 décembre 1945 :

Pour les troupes d'occupation : 6.911 officiers ; effectifs au budget de 1946 : 5.247.

Pour la métropole, effectifs au 15 décembre 1934 : 17.036 officiers ; effectifs au budget de 1946 : 10.375.

Dans l'Afrique du Nord et le Levant, effectifs au 15 décembre 1945 : 5.758 officiers ; effectifs au budget de 1946 : 5.588.

Pour les colonies, effectifs au 15 décembre 1945 : 5.556 officiers ; effectifs au budget de 1946 : 4.502.

Au total, on compte d'une part 35.261 officiers comme effectifs déclarés par les services au 15 décembre 1945 et 25.612 officiers prévus par le budget de 1946 pour le premier trimestre.

A propos des officiers, il convient de noter que la préparation des cadres supérieurs, par rapport aux cadres subalternes, qui était d'un cinquième avant la guerre, est maintenant d'un quart. Dans l'armée de l'air, la proportion est

passée de un pour quatre en 1937 à deux pour cinq en 1945.

La commission se félicite des intentions que le gouvernement a manifestées de comprimer ces effectifs. Elle veillera à ce que ces intentions soient traduites dans les faits. *(Applaudissements.)*

Elle pense aussi qu'il faudra surveiller d'une façon toute particulières le total des troupes d'occupation en Allemagne que tant d'enquêtes d'origines des plus diverses s'accordent aujourd'hui à trouver trop élevé.

L'Assemblée nationale constituante devra fixer, au cours du premier trimestre, l'organisation de la défense nationale, voter une loi des cadres et une loi de recrutement.

La commission se permet de souligner le poids très lourd de nos charges militaires.

Nous reconnaissons que ce budget comporte un important reliquat de dépenses imputables aux hostilités et que, dans sa préparation, un effort de compression a pu être fait ; mais il est nécessaire de diminuer considérablement le poids de ce fardeau qui pèse sur l'activité économique du pays, qui essaie de retrouver le mécanisme de ses réflexes.

Nous signalerons seulement deux faits importants.

En ce qui concerne l'essence, les ressources ont été, de septembre 1945 à décembre 1945, réparties dans les proportions suivantes : 33 p. 100 pour le service des armées, 67 p. 100 pour l'économie civile.

Or, monsieur le ministre, vous savez fort bien que, dans ce domaine, des abus ont été commis depuis la fin des hostilités. Nous reconnaissons votre volonté de comprimer des dépenses qui ne se font plus, depuis l'automne, sous le régime des accords de prêt-bail.

Pour le seul département de la guerre, le contingent reçu en janvier sera de 22.000 mètres cubes, pour une dotation au secteur civil de 100.000 mètres cubes. Nous ne connaissons pas le chiffre pour les départements de l'air et de la marine.

Vous nous indiquez, dans le paragraphe b de la section guerre de votre notice préliminaire, qu'en janvier le nombre des véhicules automobiles en circulation sera réduit de 50 p. 100. En 1937, le pare automobile comprenait 25.000 véhicules, y compris la réserve de guerre. En 1946, non compris cette réserve, vous nous indiquez encore, après compression, le nombre de 40.000 véhicules parmi lesquels nous voudrions connaître particulièrement celui des voitures de liaison.

Est-il exact, par exemple, que pour la section air le nombre de 15.000 véhicules soit à retenir, dans lequel n'entrerait aucun véhicule de combat ? 15.000 véhicules pour un effectif de 90.000 hommes, cela ferait 1 véhicule pour 6 hommes.

Dans la mesure où la défense nationale repose d'abord sur le rendement de notre production, nous vous savons gré, monsieur le ministre, d'avoir pris des mesures — ce sont les premières et nous espérons qu'elles seront suivies d'autres — pour mettre fin à un état de fait qui troublait fort l'opinion publique.

Dans le même ordre d'idées, la question des réquisitions immobilières doit être évoquée.

Au 1er janvier 1946, dans la seule région de Paris, le nombre des réquisitions maintenues s'élève à 245 pour l'armée de terre, 186 pour l'armée de l'air et 43 pour la marine, soit au total 474. Dans ces chiffres ne sont d'ailleurs pas compris les 350 hôtels qui seront désormais occupés partiellement alors que jusqu'ici une centaine l'était en totalité.

Ces faits semblent d'ailleurs en relation directe avec une prolifération par trop abondante de certains états-majors et services de l'armée. Les occupations d'immeubles par les Alliés portant encore sur près de 800 immeubles dans la seule région de Paris, les réquisitions étant également très lourdes sur l'ensemble du territoire, on se rend compte de la gêne sérieuse qu'elles imposent à notre vie nationale.

Ne voulant pas prolonger mon intervention, je laisserai de côté aujourd'hui la question des stocks que notre intendance a pu amasser et celle de la part prise par l'armée sur notre production textile française.

Sur un autre point, la commission des finances aurait voulu connaître le montant des crédits affectés aux formations féminines de l'armée. Au 15 décembre dernier, le corps des auxiliaires féminines de l'armée de terre était évalué à 15.000 unités, dont 800 officiers.

Pour l'aviation, les formations féminines de l'air atteignaient un total de 5.000, dont 250 officiers, et, pour la marine, 825, dont 25 officiers. Soit un total de 20.825, dont 1.075 officiers.

La commission a voté une réduction indicative de crédits pour manifester son désir de vous voir poursuivre la réduction de ces effectifs.

Elle tient à rendre hommage à ces femmes que leur patriotisme a fait entrer dans ces formations militaires. Mais elle estime que le retour à l'état de paix doit provoquer la résiliation des engagements qui avaient été passés.

Elle fait sienne l'opinion de votre commission de la Défense nationale, qui, se refusant à exclure les femmes de l'armée, demande que l'effectif prévu, fin 1946, de 3.000 unités, soit essentiellement constitué par des cadres nécessaires à une éventuelle mobilisation féminine et non pas par un corps de dactylos et de standardistes comme semblaient l'avoir prévu vos services. *(Applaudissements.)*

Votre commission a repoussé, à la majorité, un amendement de nos collègues socialistes visant à réduire de 20 p. 100 les crédits affectés au ministère des armées *(Nouveaux applaudissements)*, à l'exception de ceux de la gendarmerie, amendement dont la seconde partie demandait une réduction de 10 p. 100 des crédits affectés au ministère de l'armement.

Le délai des crédits qui vous sont demandés au titre de la section commune, air et guerre, que je rapporte, est donc de 19.665.966.000 francs.

En proposant une réduction indicative de 1 million de francs, la commission des finances a voulu manifester son désir de voir procéder, le plus rapidement possible, à un allégement de nos charges militaires qui pèsent trop lourdement sur notre vie économique.

Elle s'associe au désir de votre commission de la Défense nationale, espérant que nos efforts parviendront à doter la France d'une armée nouvelle populaire, bousculant la routine bureaucratique, consciente des conditions modernes de la guerre, et susceptible de s'insérer, demain, dans une organisation internationale de la sécurité collective. *(Applaudissements à gauche.)*

Marius Lacroix, rapporteur pour la Marine, succède à Max Lejeune :

J. O. du 1er janvier, pages 694 et 695.

M. le président. — La parole est à M. Marius Lacroix, rapporteur pour la Marine.

M. Marius Lacroix, rapporteur spécial. — Mesdames, messieurs, il eût été puéril de notre part d'envisager de vous présenter aujourd'hui un rapport complet et détaillé sur les budgets des forces armées de la marine et des colonies, que nous allons discuter.

Le temps très limité dont nous avons disposé en est la raison première. D'autre part, la présentation assez confuse et très succincte des différents crédits sollicités n'a pas facilité notre tâche.

Un élément nouveau, très important, intéressant ces deux budgets nous a mis dans l'obligation d'être prudents dans le contrôle des dépenses à engager, puisqu'il s'agit du corps expéditionnaire en Indochine.

Dans l'attente de décisions internationales qui calmeront nos inquiétudes dans ce domaine, il convient de ne pas abandonner ceux qui, là-bas, font confiance à la France, et notre présence à leurs côtés s'impose.

Il s'agit, par conséquent, pour la marine, d'effectuer le transport rapide de ces troupes et, pour les colonies, de réaliser un vaste programme d'installations sur lequel on ne peut avoir, pour l'instant, les renseignements nécessaires à une saine appréciation de dépenses à engager.

Il est d'autant plus malaisé de le faire que le ministère lui-même, dans sa notice préliminaire, déclare que « devant le bouleversement que paraît devoir subir l'art de la guerre, il serait prématuré de vouloir fixer, d'ores et déjà, ce que pourraient être les bases de notre armée de demain ».

Nous avons lu avec intérêt la note qui nous a été remise par M. le ministre des armées, dans laquelle il souligne que notre armée moderne, nationale et populaire, basée sur la conscription doit être réduite aux proportions que permet la victoire des nations unies et que réclame notre actuelle situation financière. *(Applaudissements).*

C'est en nous inspirant de ces principes que nous vous proposons certaines réductions respectant en cela la volonté populaire qui a manifesté son désir d'éviter les erreurs du passé, à la faveur desquelles les crédits militaires constituaient un gouffre dans lequel nous jetions, chaque année, des sommes considérables.

La nation tout entière en était épuisée et l'utilité d'un tel sacrifice n'a pas été démontrée par la suite.

M. Métayer et ses amis socialistes avaient déposé un amendement tendant à une réduction substantielle des crédits militaires. Il n'a pas été accepté par la commission qui l'a repoussé par 13 voix contre 9.

Nous savons le rôle que doit jouer la marine française, en vue d'assurer la sécurité de nos lignes commerciales dont nous avons grandement besoin pour faciliter notre trafic d'exportation et d'importation indispensable au relèvement de notre pays.

Il va de soi que nous devons être attentifs aussi aux besoins militaires de nos colonies, dont nous avons déjà senti, avec une patriotique émotion, la joie qu'elles éprouvent à rester attachées à la mère patrie.

Cependant, l'examen du budget de la marine fait apparaître que, pour une flotte dont le tonnage a diminué de moitié, du fait des conséquences de la guerre, les effectifs ont très légèrement baissé pour les équipages eux-mêmes, mais sont restés très importants, et quelquefois même supérieurs à ceux de 1939 pour les officiers et sous-officiers.

En voici la preuve : les effectifs budgétaires des équipages de la flotte sont actuellement de 54.300, contre 73.700 en 1939. Les officiers de marine et des équipages sont au nombre de 3.082 en 1946, contre 2.789 en 1939.

Des renseignements qui nous ont été fournis, il résulte que cette situation serait due au fait que le nombre des bateaux, qui était en 1939 de 319, dont 192 armés, serait actuellement de 339, dont 242 armés, soit 50 de plus qu'en 1939.

Il s'agit, nous a-t-on dit, d'unités de plus faible tonnage, qui nécessitent un nombre plus important d'officiers supérieurs.

Cet argument n'a pas tout à fait convaincu votre commission des finances. Elle a constaté, d'autre part, que les effectifs réels étaient en 1939 de 38.500 hommes à la mer pour 15.300 à terre.

A l'heure actuelle, pour un effectif de 20.100 hommes à la mer, il reste encore 15.600 hommes à terre, auxquels il convient d'ajouter 3.200 instructeurs et le personnel d'encadrement pour les écoles, ce qui porte cet effectif à 18.700 pour les hommes à terre.

Les sédentaires étaient 5.500 en 1939, ils sont encore aujourd'hui 5.400.

C'est aussi au titre premier, 4e partie, que nous trouvons les soldes à régler aux officiers du service féminin de la flotte et au personnel de ce même service. A ce sujet, votre commission a été unanime à rendre un juste hommage au dévouement dont ce personnel a fait preuve pendant la guerre.

Les nécessités de l'heure, comme pour le personnel masculin, ont fait à votre commission une obligation d'envisager une réduction assez sensible de ce personnel, dont l'effectif devra être ramené à de plus justes proportions, en conservant seulement les cadres indispensables à une bonne organisation de ces services, dans le cas où, pour les besoins de la défense nationale, on devrait faire appel, dans l'avenir, aux éléments féminins.

La commission a estimé aussi qu'il serait urgent que le gouvernement prît, en faveur du personnel militaire, l'initiative d'un projet de loi de dégagement de cadres.

Ce n'est pas sans inquiétude qu'elle a constaté que le chapitre 3, par exemple, faisait apparaître, dans l'administration centrale de Paris, une augmentation sensible dans le nombre des officiers, qui est passé respectivement de 224 en 1939 à 450 en 1946.

Pour toutes ces raisons, elle vous propose une réduction indicative de 1.000 francs sur tous les chapitres considérés, étant bien entendu qu'une compression importante s'impose

Le service des subsistances, qui fait l'objet du chapitre 24, traite des indemnités de vivres. Or, pour l'indemnité de vivres, nous avons constaté qu'elle avait été fixée à 50 francs par jour et par homme, cette somme faisant ressortir une majoration de 20 p. 100 sur le chiffre arrêté, après les dernières hausses du coût de la vie.

Cette majoration ayant été déjà appliquée lors de l'établissement du prix pour le dernier trimestre 1945 et le taux par jour et par homme étant à ce moment-là de 47,50, c'est bien le taux qu'il faut retenir pour le premier trimestre 1946. Il entraîne une diminution de crédits de 30 millions que la commission vous propose de ratifier.

Au chapitre 25, divisé en trois articles : habillement, couchage, entretien des immeubles, il résulte des renseignements qui nous ont été fournis que la valeur du sac d'équipement attribué à chaque marin était de 5.694 francs au 1er décembre 1945 et qu'elle est maintenant de 10.600 francs. La prévision du crédit à ce titre, étant de 13.500 francs par unité, votre commission a pensé qu'il était normal de la ramener au prix réel de 10.600 francs.

Compte tenu des réductions qui peuvent être opérées sur les autres articles, en diminuant notamment le rythme d'exécution du programme imputable à l'article 2 « lits et hamacs », la commission vous propose un abattement de 40 millions sur l'ensemble du chapitre.

Pour les chapitres 36, « Dépenses de recrutement et d'instruction », et 37, « Sports et distraction des équipages », en 1945, les dépenses de cette nature ont fait l'objet d'un seul chapitre, le chapitre 45, dont les crédits, pour le premier trimestre, n'avaient atteint que 8.571.000 francs.

En 1946, les crédits proposés dépassent 22 millions. La commission vous propose un abattement de 1 million sur chacun de ces chapitres.

Dans les dépenses communes qui font l'objet de la section I, chapitre 2, article 2, « Personnel de la marine », l'Assemblée consultative avait autorisé la création d'un chef de service pour les sports.

Le service des sports a été, par la suite, érigé en direction des cercles, foyers et sports, et placé sous l'autorité d'un contre-amiral. Le chef de service lui a été subordonné. Ces deux agents supérieurs font double emploi et c'est pourquoi la commission vous propose la réduction de crédit suivante :

Salaire annuel : 247.500 francs, soit 61.000 francs pour le premier trimestre 1946.

Il y aurait eu, si nous en avions eu le temps matériel, d'autres propositions à vous faire pour des diminutions possibles, notamment en ce qui concerne le service social. Mais, sur la promesse formelle de M. le ministre, qui doit procéder lui-même à la réorganisation de ces services, se réservant d'examiner dans le détail le prochain budget qui nous sera soumis à l'expiration du premier trimestre 1946, votre commission vous demande de bien vouloir ratifier le chiffre définitif du budget concernant les forces armées de la marine, arrêté à la somme de 2.577.322.000 francs.

En ce qui concerne les colonies, certaines observations faites pour le budget de la marine sont aussi valables pour les crédits qui nous dont demandés, à ce titre, pour le premier trimestre 1946.

Il y a lieu d'observer, tout d'abord, que l'examen des chapitres 89 et 90 fait ressortir une augmentation considérable des effectifs par rapport à 1945. Ainsi que nous l'avons signalé au début de notre rapport, cette différence est due à la présence du corps expéditionnaire en Indochine.

A la faveur de l'examen succinct des différents chapitres de ce budget, nous avons remarqué, au chapitre 92, traitant de l'instruction des cadres de la troupe, une augmentation très sérieuse, dont la justification paraît difficile du fait de l'absence d'un plan sérieux qui sera à élaborer par la suite.

La commission vous propose une réduction de 50 p. 100 sur ce chapitre, soit 375.000 francs.

Au chapitre 94, « Alimentation de la troupe », il est prévu pour 410 millions d'achats de denrées dans la métropole et en Afrique du Nord, dans le courant de l'exercice 1946.

La situation alimentaire de la métropole et de l'Afrique du Nord ne permet pas d'envisager sans risques un tel prélèvement qui serait effectué au détriment des populations civiles. Aussi, la commission a-t-elle décidé de vous proposer une réduction de 25 millions pour marquer la volonté de l'Assemblée de ne pas permettre que les disponibilités très réduites de la métropole soient encore diminuées en ce qui concerne son ravitaillement.

Au chapitre 96, « Remonte et fourrages », il est prévu un crédit de 30 millions pour l'achat de 2.500 chevaux et mulets pour l'Indochine, et 50 millions pour les frais d'entretien des animaux dans les différents territoires.

Il est surprenant qu'au moment précis où l'agriculture française connaît les pires difficultés, en ce qui concerne la cavalerie, on ait imaginé un prélèvement aussi important sur les disponibilités qu'elle peut encore avoir.

La grande détresse de nos agriculteurs, dans ce domaine, est due aux réquisitions importantes qui ont été effectuées, d'abord par l'armée française, et aux prélèvements qui ont été faits par les troupes allemandes au moment de la débâcle.

Il semblerait logique que les besoins de notre armée à l'heure actuelle soient satisfaits en Allemagne où nos chevaux se trouvent encore, ce qui constituerait pour nous l'une des plus justes et des premières réparations.

La commission vous propose de supprimer les crédits concernant l'achat de ces chevaux et mulets, soit 7.500.000 francs, et de réduire de 2.500.000 francs le montant des frais d'entretien, soit 10.500.000 francs sur ce chapitre.

Chapitre L.A. — Entretien et rapatriement des militaires n'entrant pas dans les effectifs de souveraineté.

En vue d'inciter l'administration militaire à des rapatriements accélérés, la commission vous propose une réduction de 20 p. 100 sur les crédits ouverts aux articles 2 et 3, soit un abattement de 28 millions sur ce chapitre qui serait ainsi ramené, pour le premier trimestre 1946, à 277 millions.

Là se bornent les principales observations que nous avions à vous soumettre sur le budget des forces armées des colonies, qui se trouve ainsi arrêté à la somme de 3.232.052.000 francs.

C'est sur cette base que votre commission vous propose de bien vouloir le ratifier. *(Applaudissements.)*

Ensuite, Jean Capdeville monte à la tribune et développe la position du groupe socialiste :

M. le président. — Je signale à l'Assemblée que, sans compter les ministres et les auteurs d'amendements, 21 orateurs sont actuellement inscrits dans la discussion des crédits militaires.

Si je me permettais d'exprimer un vœu — puique nous sommes entrés dans la journée des vœux — ce serait que nos collègues qui ont demandé la parole soient aussi brefs que possible. C'est à eux qu'il appartient d'exaucer mon vœu. *(Sourires.)*

La parole est à M. Capdeville.

M. Jean Capdeville. — Mesdames, messieurs, le groupe parlementaire socialiste m'a confié la tâche de présenter quelques observations sur le budget du ministre des armées. Nous nous réservons d'intervenir sur le fond lors du grand débat qui aura lieu en janvier et au cours duquel nous exposerons nos conceptions en matière de défense nationale.

Je regrette, tout d'abord, que nous n'ayons pu nous livrer à une étude sérieuse du budget qui nous a été soumis, en raison du peu de temps dont nous disposions.

Aussi, et sans mettre en cause M. le ministre des Armées, nous craignons que les chiffres qui nous sont présentés soient aussi approximatifs que ceux fournis par vos services, monsieur le ministre, lors de votre venue devant la commission de la défense nationale.

Je note, en passant, qu'il est regrettable que les directions du personnel du ministère des Armées, dotées d'un personnel nombreux et que je veux croire compétent, ne soient pas capables de fournir les chiffres exacts des effectifs qu'elles doivent, en fait, contrôler. *(Applaudissements à gauche.)*

Il est malheureusement courant, dès que l'on parle de gaspillage, de gabegie, de désorganisation et d'incapacité, de citer aussitôt l'administration de l'armée comme exemple type. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.)*

Comment veut-on que le peuple français accepte d'un cœur léger les énormes sacrifices qu'il doit consentir quand il sait, quand il voit l'emploi qui est fait des milliards qu'il doit payer pour le plus lourd de nos budgets ? *(Applaudissements à gauche.)* Ne sentez-vous pas que le prestige de notre pays est compromis quand de si sévères et de si justes critiques peuvent être faites sur l'administration, l'organisation et l'esprit de l'armée ? *(Applaudissements à gauche.)*

On sait qu'elle est l'impression désastreuse qu'a produite la série des scandales connus de l'administration militaire française dans la zone allemande que nous occupons, comment les Allemands de cette zone, après avoir tendu le dos et redouté de justes représailles, se sont rassurés d'abord, ont souri ensuite et maintenant ont tendance à mépriser quelque peu les forces françaises d'occupation. *(Protestations sur plusieurs bancs au centre et à droite.)*

Plusieurs députés à gauche. — Mais oui ! *(Applaudissemnts à gauche.)*

M. Jean Capdeville. — Ce gaspillage des deniers publics, du ravitaillement de la nation et des énergies ne peut continuer à être toléré.

Prenons, si vous le voulez bien, mesdames et messieurs, quelques exemples précis qui justifieront ces considérations générales. Nous connaissons tous le sort de ces jeunes gens appelés il y a quelques mois, qui erraient, désœuvrés dans des casernes vides, sans instructeurs et sans équipement.

On nous rétorquera peut-être que les difficultés causées par l'état de notre pays étaient la raison de cette situation. Pourquoi, alors, n'avoir pas laissé chez eux, dans l'industrie, le commerce ou l'agriculture, où ils auraient rendu d'importants services, ces jeunes hommes à qui on a fait perdre des mois pendant lesquels, croyez-moi, ils se sont fait de l'armée une opinion des plus défavorables. *(Applaudissements à gauche.)*

Je veux indiquer aussi la déception des volontaires des F.F.I. désireux de participer aux combats libérateurs, des volontaires pour l'Extrême-Orient, à qui on a confié des gardes inutiles ou qui ont végété pendant des semaines dans les pires conditions physiques dans les camps du Midi de la France.

Officier F.F.I., je sais quel est l'accueil fait, dans de nombreuses régions militaires, aux hommes qui avaient fait preuve du plus pur patriotisme et d'un courage élevé.

Je ne citerai aucun exemple, il y en a trop ! mais je veux dire que, souvent, ces patriotes, qui avaient tout sacrifié pour la lutte sans repos, se sont trouvés dans de nombreux états-majors sous les ordres d'officiers supérieurs ou généraux dont le ralliement à la France combattante a été quelquefois postérieur même à l'arrivée en France des troupes alliées. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.)*

J'ai entendu des doléances exprimant, soit une colère justifiée, soit un profond découragement de la part d'officiers F.F.I. qui, après avoir glorieusement amené le drapeau tricolore des bords du Tchad en Allemagne, ont dû obéir à ceux qui les avaient poursuivis et chassés au nom du gouvernement de Vichy et de la collaboration avec la Wehrmacht. *(Applaudissements à gauche.)*

Quelle autorité pouvaient avoir ces officiers dont on connaît le passé et que personne ne respectait ? Ce malaise certain peut être dissipé très vite, et je me permets d'indiquer quelques-unes des mesures urgentes à prendre ; pratiquer des coupes sombres dans des effectifs pléthoriques, réprimer le gaspillage, épurer définitivement l'armée, mettre un terme aux réquisitions abusives, sanctionner sans pitié les responsables des scandales de l'administration militaire française en Allemagne.

Voilà, monsieur le ministre, une tâche que nous vous aiderons à accomplir avec tous les moyens en notre pouvoir. *(Applaudissements à gauche.)*

Réduire les effectifs pléthoriques ! Nous rendons hommage à l'effort de M. le ministre des Armées, qui a déjà réalisé dans son projet de loi une économie substantielle, mais que, dans l'état économique actuel de la France, nous n'estimons pas suffisante. *(Applaudissements à gauche.)*

Tout d'abord, nous demandons une disparition progressive et rapide des A.F.A.T. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Nous reconnaissons les services éminents qu'ont rendus, en particulier, celles qui ont rejoint dès 1940 les F.F.L.. Mais, aujourd'hui, personne ne pourra soutenir l'utilité du maintien de 13.300 auxiliaires féminines de la guerre, de l'air ou de la marine.

Appliquez sans tarder la loi de dégagement des cadres, ce qui permettra de renvoyer dans leur foyer, en premier lieu, les officiers ayant appartenu à l'armée de l'armistice et servant sans réintégration définitive, à titre de sanction. Soit 6.490 officiers. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.)*

Je n'insisterai pas davantage sur ce chapitre, M. le rapporteur général du budget du ministère des armées, à l'impartialité et au talent duquel l'Assemblée a tenu à rendre hommage, ayant traité beaucoup mieux que moi ce sujet. *(Applaudissements à gauche.)*

Epurer définitivement l'armée, autre tâche indispensable ! Certes, de nombreuses sanctions ont été prises, nous le savons. Mais il existe encore trop d'officiers pourvus d'importants commandements et ayant servi fidèlement Vichy, en dépit des mesures prises contre eux. *(Applaudissements à gauche.)*

Qu'on n'hésite pas à frapper haut, ferme et juste. L'Assemblée suivra et approuvera cette action.

Pour renouveler ensuite l'esprit de cette armée, que nous voulons républicaine, que l'on n'hésite pas à faire une large place aux officiers F.F.L. et F.F.I. qui ont montré, pendant l'épreuve que nous avons traversée, les qualités de patriotisme, de clairvoyance, de courage indispensables pour être dignes des grades qui leur ont été conférés. *(Applaudissements à gauche.)* Que l'on y veille surtout dans la marine où la qualité de résistant est encore trop souvent considérée comme une tare. *(Applaudissements à gauche, à l'extrême auche et au centre.)*

Je tiens à préciser d'un mot, pour répondre à de nombreuses campagnes intéressées, que jamais les officiers F.F.I. n'ont prétendu se soustraire aux stages de perfectionnement qui leur sont nécessaires ; bien au contraire, ils les réclament, et je fais remarquer, en passant, que de nombreux officiers de carrière ou de réserve rappelés à l'activité devraient suivre, avec au moins autant de profit, ces cours qui leur permettrait de se familiariser avec les nouvelles méthodes de combat. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.)*

En ce qui concerne la répression des gaspillages, votre tâche s'avère particulièrement lourde, monsieur le ministre. Sait-on, par exemple, que l'intendance touche la valeur globale de 2 millions de rations journalières, en farine notamment... *(Exclamations approbatives.)*

M. Pierre Métayer. — C'est un scandale !

M. Jean Capdeville. — ...pour un effectif qui n'atteint pas la moitié du chiffre de ces rations. Avec une surveillance

plus sévère, il aurait sans doute été possible de remettre à plus tard le rétablissement de la carte de pain. *Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.)*

N'est-il pas exact que de nombreuses usines de draps doivent réserver la majeure partie de leur production aux réquisitions de l'intendance et que l'on va jusqu'à tisser, dans les fabriques d'Elbeuf, des kilomètres de drap rouge, sans doute pour les zouaves ? *(Exclamations.)*

Scandale aussi de l'essence, distribuée vraiment avec trop de générosité, et que l'affaire du camp de Coëtquidan, sanctionnée d'ailleurs grâce à une inspection du général de Lattre de Tassigny, a mis si fâcheusement en lumière.

Dépenses somptuaires, mauvaise organisation du corps d'occupation français en Allemagne. A ce propos, je signalerai les états-majors trop nombreux, la consommation de 50.000 tonnes de charbon par mois, soit 4 kilogrammes par jour et par homme, la lourdeur de la machine administrative.

Enfin, je dirai aussi la nécessité de mettre un terme, dans le plus bref délai, aux réquisitions abusives d'immeubles ou de véhicules, qui continuent. *(Applaudissements à gauche.)*

Mesdames, messieurs, c'est en raison de cet état de fait et dans l'impossibilité où nous sommes d'étudier chaque chapitre que le groupe socialiste reprend l'amendement déposé par M. Pierre Métayer, proposant une réduction de 20 p. 100 du budget du ministère des armées, avec demande de scrutin public. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.)*

Nous faisons confiance à M. le ministre pour opérer ces réductions dans le budget du ministère qui lui est confié.

En terminant, je voudrais dire que le parti socialiste est soucieux avant tout de préconiser une politique de la défense nationale en rapport avec les ressources économiques de la nation. *(Très bien ! Très bien)*

Nous sommes persuadés que tout doit être fait pour que la nouvelle armée française soit l'armée de la nation, qu'elle soit une armée républicaine ; et le pays doit être convaincu que le ministre des armées, par une gestion sévère, saura reconnaître la valeur des sacrifices qu'il a consentis. *(Applaudissements à gauche et sur divers bancs.)*

Le ministre des Armées répond à Jean Capdeville, mais celui-ci déclare maintenir intégralement l'amendement que défend André Philip en ces termes :

M. le président. — La parole est à M. André Philip pour répondre à M. le ministre des finances.

M. André Philip. — Le groupe socialiste appuie l'amendement de M. Capdeville. *(Applaudisssements à gauche.)*

Il constate avec satisfaction son accord avec M. le ministre des finances et avec le gouvernement sur la volonté de poursuivre avec la plus grande énergie possible une politique d'économies en matière d'effectifs militaires, et il rend hommage aux efforts qui ont déjà été accomplis par M. le ministre des armées depuis qu'il a pris la charge de ses services.

Néanmoins, il estime indispensable que l'Assemblée indique d'une façon claire et précise sa volonté de commencer tout de suite une aggravation des diminutions de crédits qui ont été accordées, et il estime qu'il n'y a pas actuellement, et il le regrette, d'autres moyens de le faire qu'une réduction générale de 20 p. 100 qu'il propose à l'Assemblée.

Si le budget qui nous a été présenté avait été plus étudié, plus détaillé et plus clair, il eût été possible de faire des abattements massifs sur tel ou tel chapitre, après que la commission et le rapporteur auraient eu la possibilité d'examiner à fond la composition réelle de chaque section et de chaque chapitre. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Nous n'en rendons pas responsable M. le Ministre des armées, qui a eu à faire un regroupement de services appartenant auparavant à trois ministères successifs, et nous savons quel travail cela représente et quel désordre inévitable caractérise les premières semaines et même les premiers mois, dans ce travail de regroupement. Mais c'est un fait que la commission a été dans l'impossibilité de voir clair sur l'ensemble des éléments qui lui étaient soumis.

Nous pensons qu'il y a tout de suite des réductions importantes à faire sur la farine attribuée pour deux millions et demi de rationnaires, sur les kilomètres de drap rouge auxquels on faisait allusion tout à l'heure et qui sont encore fabriqués dans les usines d'Elbeuf, sur les quantités d'essence en excédent qui sont actuellement réservées à la consommation militaire, aux dépens des possibilités du développement de l'industrie civile.

Et même, s'il est exact, comme cela est parvenu à mes oreilles, que 10.000 soutien-gorge kakis ont été commandés pour les A.F.A.T., nous faisons confiance au gouvernement et à M. le ministre pour la répartition de la réduction.

Mais il est dès maintenant nécessaire que l'Assemblée manifeste avec toute l'énergie indispensable — en attendant la discussion de la loi des cadres au cours de laquelle nous espérons aller plus loin que la proposition du gouvernement — sa volonté de mettre fin à un gaspillage et à une gabegie qui ont trop caractérisé jusqu'ici les dépenses militaires. *(Applaudissements à gauche.)*

Jacques Duclos prend la parole pour expliquer le vote du groupe communiste et indique que désireux « que nous sommes de manifester notre souci de voir pratiquer une politique d'économies, nous aurions été volontiers prêts à nous associer à la proposition faite par M. le ministre des Finances, qui consiste à ne voter des crédits que pour deux mois, étant bien entendu qu'avant ces deux mois il aurait fallu voter les lois sur l'organisation de l'armée, en fonction desquelles il sera nécessaire par la suite, de voter également le reste des crédits pour les dix autres mois de l'année 1946. Mais nous ne voulons pas nous séparer de nos camarades socialistes. Et justement pour ne pas nous séparer de nos camarades socialistes qui ont exprimé nettement notre point de vue sur la nécessité des économies à réaliser, nous voterons l'amendement. » (J.O. du 1er janvier, page 717.)

A ce moment, bien que son budget ne fût pas en cause, Tillon, Ministre de l'armement demande la réunion de la commission de la défense nationale pour délibérer sur l'amendement socialiste.

Communistes et M.R.P. décident de renvoyer l'amendement à la commission.

Notre camarade Gérard Vée avait déposé un amendement tendant à réduire de 1.000 francs le chapitre 23, alimentation. Il le défend en ces termes :

M. le président. — L'amendement est retiré, mais M. Gérard Vée a déposé un autre amendement, ainsi libellé :

« Réduire le total des crédits de ce budget de 1.000 francs avec affectation à la section III. — Guerre. — « Chapitre 23. — Alimentation ».

La parole est à M. Gérard Vée.

M. Gérard Vée. — Si j'en juge par les chiffres qui ont été fournis, voici quelques jours, à la commission de l'agriculture et du ravitaillement, par un collaborateur de M. Tanguy-Prigent, l'intendance reçoit 200.000 quintaux de blé par mois, lesquels pour une ration de 350 grammes par jour, correspondent à 2.514.000 rationnaires.

A gauche. — C'est un scandale !

M. Gérard Vée. — Je sais que, dans ce nombre de rationnaires, il faut compter les prisonniers de guerre allemands, mais ceux-ci ne sont pas tellement nombreux, et ceux d'entre eux qui travaillent dans les fermes sont nourris chez les paysans et ne perçoivent absolument rien du ravitaillement de l'intendance.

En conséquence, nous pouvons, je crois, demander que les exigences de l'intendance soient réduites. Et, d'ailleurs, puisque, tout à l'heure, M. le ministre des armées nous a dit que l'intendant général lui reversait 115.000 quintaux de farine, c'est qu'il y a des stocks.

Je suis convaincu qu'on peut réaliser sur ce chapitre de l'alimentation, des réductions se montant à plus de 20 p. 100, dans un moment, d'ailleurs, où la population civile souffre d'une insuffisance d'approvisionnement, aussi bien en ce qui concerne le pain et le vin que la viande. *(Applaudissements à gauche.)*

Réunion de la commission de la Défense nationale :

Les ministres Michelet et Tillon défendirent leur budget, affirmant qu'ils ne pourraient pas exécuter leurs obligations si la réduction était maintenue.

André Le Troquer répondant à M. Michelet lui exposa les raisons de notre position et notre désir de l'aider contre ses services.

Pierre Métayer s'adressant à Tillon qui avait déclaré que si les crédits étaient réduits il inviterait les responsables à venir s'expliquer devant les ouvriers des arsenaux, montra que cette menace était en contradiction formelle avec la tradition républicaine et que les élus n'avaient pas à tenir compte des intérêts particuliers, si respectables qu'ils fussent. *Il ne croyait d'ailleurs pas que M. Michelet avait l'intention de réunir les 12.000 officiers d'active dont il prévoyait le licenciement...*

Frank Arnal précisa que les socialistes avaient le souci de tenir compte de la nécessité du maintien en place des ouvriers et des techniciens qualifiés ; la difficulté de la conversion des entreprises, arsenaux et usines ne nous avait pas échappée et c'est pour cette raison que nous ne demandions qu'une réduction de 10 % sur le budget de l'armement.

Les débats en séance publique

Le président de la commission de la défense nationale rendit compte des travaux de celle-ci, et notre camarade Jean Capdeville déclara qu'il maintenait notre amendement.

Notre camarade Vincent Auriol, ministre d'Etat chargé des relations entre l'Assemblée et le gouvernement fit la déclaration suivante au nom du gouvernement qu'il représentait et non pas en son nom personnel :

M. le ministre d'Etat — Mesdames messieurs, M. le président du gouvernement provisoire de la République qui, aujourd'hui 1er janvier, est retenu à cette heure, loin de l'Assemblée, m'a prié de l'excuser auprès d'elle. Il m'a également chargé, en ma qualité de ministre d'Etat auprès de l'Assemblée, d'attirer son attention sur l'importance du vote qu'elle va émettre, vote qu'il considérerait comme rendant la tâche du gouvernement impossible et dont il tirerait immédiatement les conséquences.

En même temps, le président du gouvernement et le gouvernement unanime m'ont chargé de dire à l'Assemblée qu'ils accepteraient pour le premier trimestre une réduction de 1.800 millions — ce qui correspond à une réduction de 5 p. 100 pour ce trimestre — étant toujours entendu que les projets de loi des cadres, de loi des effectifs, de loi de l'organisation de l'armée seront soumis à l'Assemblée dans le courant de ce trimestre, ce qui permettrait à celle-ci de fixer alors les crédits pour toute l'année, d'après les lois qu'elle-même aurait votées.

M. André Philip répondit aux déclarations du gouvernement en ces termes :

M. André Philip. — Nous regrettons que M. le président du conseil, ministre de la défense nationale n'ait pu se trouver parmi nous cette nuit lorsque s'est engagée la discussion sur l'ensemble des crédits militaires. Nous sommes étonnés, par ailleurs, que puisse intervenir à ce sujet une procédure que nous avions cru pouvoir écarter de nos débats, celle de la question de confiance.

En effet, si nous nous reportons à ce qui est la charte de notre Assemblée constituante, le texte qui a été adopté par le peuple français par voie de referendum, il précise que l'Assemblée a le pouvoir législatif, que l'Assemblée vote le budget ; il précise que, si elle ne peut prendre l'initiative d'augmenter les dépenses, elle peut, en revanche, les réduire. Il précise même que le refus ou la réduction d'un crédit n'entraînent pas la démission du gouvernement. *(Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et sur divers bancs au centre.)*

Nous avons répondu oui à la deuxième question du referendum. Nous avons, par là, accepté les limites que ce texte fixait à l'activité de l'Assemblée, parce qu'il nous semblait que c'était là une bonne organisation de son travail.

Nous avons, en même temps, affirmé l'étendue des pouvoirs que ce même texte lui donne, en tant que dépositaire de la souveraineté populaire. *(Applaudissements à gauche.)*

Dans les débats qui se sont engagés, l'Assemblée s'est trouvée, à différentes reprises, dans une situation délicate du fait que le gouvernement, directement ou indirectement, posait sur certains textes la question de confiance.

Nous avons reculé lors du débat sur la nationalisation des banques de dépôt, nous avons renoncé à un amendement que le groupe socialiste avait déposé, tendant à la nationalisation immédiate des banques d'affaires.

Nous l'avons fait en raison de certains apaisements qui nous ont été donnés par M. le ministre des finances et, aussi, pour ne pas créer de difficultés au gouvernement dans lequel nous avons nos représentants et qui a toute notre confiance.

Lors du débat sur les traitements des fonctionnaires, nous avons accepté des décisions qui ne correspondaient pas à nos désirs et à ce que nous estimions être la stricte justice due aux fonctionnaires de l'Etat. *(Aplaudissements à gauche.)*

Nous l'avons fait en vue de maintenir la stabilité gouvernementale et d'aider le gouvernement dans la tâche financière difficile qui est la sienne.

Mais nous ne voudrions pas que la question de confiance, posée à tout et hors de tout propos, aboutit à réduire l'Assemblée nationale constituante à n'être plus qu'une chambre d'enregistrement abandonnant toute prérogative. *(Applaudissement à gauche.)*

Nous croyons que l'Assemblée est dans son rôle en discutant des crédits budgétaires et qu'elle a le pouvoir de réduire ceux qui lui paraissent excessifs.

L'existence, la stabilité du gouvernement ne peut aux yeux de la nation et en présence de notre responsabilité à tous, Assemblée et gouvernement, vis-à-vis du pays, être mises en question. *(Applaudissements à gauche.)*

Le groupe socialiste maintient donc sa position parce qu'il estime qu'en présence du désordre dont a fait preuve jusqu'à présent l'administration militaire et d'un budget démesurément gonflé, avec même des dépenses camouflées dans d'autres départements ministériels, en présence de la résistance opposée par les services aux efforts que nous avons salués et approuvés et qui ont été accomplis avec courage et persévérance par M. le ministre des armées, le groupe socialiste, dis-je, estime qu'en manifestant maintenant sa volonté et en votant une réduction immédiate de 20 p. 100 des crédits militaires, l'Assemblée donne à M. le ministre des armées la possibilité de poursuivre son œuvre avec une autorité accrue, s'appuyant sur l'expression de sa volonté propre. *(Applaudissement à l'extrême gauche et sur quelques bancs au centre.)*

En fait, le différend entre la proposition socialiste et le gouvernement nous paraît bien minime.

Nous, proposons, sur des crédits trimestriels, une réduction immédiate de 20 p. 100, pour marquer la volonté de l'Assemblée de poursuivre encore plus énergiquement que par le passé la compression indispensable des dépenses militaires.

Mais le gouvernement vient de nous indiquer que, acceptant pour l'instant une réduction minime de 5 p. 100, il présentera dans quelques semaines trois projets de lois militaires et nous fera connaître à ce moment-là son plan général de réorganisation.

Plusieurs membres à droite. — Alors ?

M. André Philip. — Par conséquent, il nous communiquera alors des bases sérieuses en vue de l'établissement, pour l'année entière, des dépenses militaires.

Que le gouvernement nous présente ses projets dans un mois ou deux, et nous fixerons, d'après des données exactes et un calcul précis, que nous n'avons pas, à l'heure présente, les dépenses nécessaires.

Je ne vois pas en quoi le gouvernement pourrait se trouver gêné si nous opérons une réduction de 20 p. 100 sur des crédits trimestriels, puisqu'il peut nous proposer, dans trois semaines ou dans un mois, un projet de crédits pour toute l'année en nous présentant les éléments qui nous permettront d'éclairer notre jugement. *(Applaudissements à gauche.)*

Nous ne disons pas que ces crédits doivent être répartis par tiers sur chaque mois. Le gouvernement peut engager sur la somme que nous allons voter, plus de crédits le premier mois que le second. L'essentiel c'est avant que la somme accordée ne se trouve épuisée, que le gouvernement soit venu s'expliquer devant nous, que les lois militaires soient votées, que la réduction d'ensemble des crédits ait pu être réalisée.

C'est pour hâter cette œuvre et pour que soient transmis le plus rapidement possible à l'Assemblée tous les éléments dont elle a besoin, que le groupe socialiste persiste dans sa proposition de maintenir, sur les crédits qui nous sont maintenant présentés, un abattement immédiat de 20 p. 100. *(Applaudissement à gauche et sur divers bancs au centre.)*

M. de Menthon et M. Maurice Schumann demandent une suspension de séance et à la reprise il est décidé de renvoyer le débat à l'après-midi en présence du président du gouvernement.

Le général de Gaulle après avoir indiqué que le gouvernement français sera le premier gouvernement du monde à jeter les bases de l'organisation d'une armée nouvelle, refuse d'accepter l'amendement socialiste. Le gouvernement déclare n'accepter qu'une réduction de 1.800 millions. Il s'engage à réprimer tous les abus. Si l'Assemblée nationale refusait les crédits au gouvernement, celui-ci démissionnerait.

André Philip répond au gouvernement...

M. le président. — La parole est à M. André Philip.

M. André Philip. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, nous regrettons que M. le chef du gouvernement n'ait pu être parmi nous cette nuit, au moment où a été engagé le débat sur les crédits militaires, ouvert, il y a quelques jours déjà, par les discussions qui avaient lieu à la commission des finances.

Je voudrais expliquer de nouveau ici les raisons pour lesquelles le groupe socialiste a présenté un amendement tendant à la réduction de 20 p. 100 de ces crédits militaires.

C'est que nous nous sommes trouvés devant des propositions de dépenses qui ont été examinées par les membres de la commission des finances et par le rapporteur spécial du budget, et dont il est apparu que, sans doute par suite

des conditions extrêmement difficiles de préparation de ces fascicules dans des services en pleine réorganisation, il n'y avait, pour les différents éléments demandés, aucune justification approfondie et aucune étude sérieuse.

Le rapporteur particulier a posé des questions aux services. Il n'a pas eu de réponse pour un grand nombre d'entre elles. Il n'en a eu que d'incomplètes, et tout récemment, pour un certain nombre d'autres. La réalité, c'est que, pour ce budget, à la différence de l'ensemble de ceux qu nous avons votés précédemment, l'Assemblée se trouve véritablement dans la nuit et qu'il n'y a pas de justifications budgétaires précisant qu'il s'agit de 42 milliards ou, tout aussi bien, de 30 milliards ou de 50 milliards.

Les éléments qui se trouvent dans les fascicules budgétaires ne permettent pas d'y voir clair ni de voter un crédit en connaissance de cause. Par ailleurs, c'est un fait que l'Assemblée a eu connaissance d'un nombre incalculable d'abus qui ont été commis dans l'administration des services militaires au cours des derniers mois. Déjà, l'Assemblée consultative avait fait entendre des protestations, et déjà des séries de déclarations avaient été faites, en vue de remédier à ces abus, déclarations qui, pendant longtemps, n'ont été suivies que de très peu d'effet, la bonne volonté des ministres se heurtant à une force d'inertie considérable et au poids lourd des services. *(Applaudissements à gauche.)*

Aujourd'hui, nous sentons la nécessité de poursuivre cet effort qui a été, nous le reconnaissons et nous l'avons dit, commencé, avec toute l'énergie qui les caractérise, par M. le président du gouvernement assisté de MM. les ministres aux armées et à l'armement.

Nous l'avons dit ce matin, et nous avons rendu aux hommes responsables l'hommage qui leur était dû. Nous sentons, cependant, la nécessité de traduire la volonté de l'Assemblée, volonté qui est de mettre le fer rouge dans la plaie, parce qu'il y a, à l'heure actuelle, encore trop de scandales et trop de gaspillages dont le public tout entier est témoin, et parce que le contraste est vraiment trop grand avec la misère de la majorité de la population et avec les restrictions qu'entraîne encore la difficile reprise économique de notre pays. *(Applaudissements à gauche.)*

Mais, par cet amendement, nous n'avons pas voulu du tout, monsieur le président du gouvernement, imposer du jour au lendemain des réductions brutales de crédits.

M. le président du gouvernement provisoire. — Si l'Assemblée coupe les crédits...

M. André Philip. — Nous avons, non pas coupé, mais réduit de 20 p. 100 des crédits qui sont semestriels, et nous avons l'habitude de voir apparaître, en cours d'exercice, des demandes de crédits supplémentaires présentés par l'armée ! *(Interruptions au centre. — Applaudissements à gauche.)*

Nous en avons vu apparaître de substantielles.

Nous prétendons, par cette réduction de crédits, imposer aux services un effort d'économies véritablement persévérant.

Et si vous vous heurtez, à un moment donné, à des difficultés particulières, si, sur tel ou tel point, des besoins vous apparaissent, à l'expérience, comme particulièrement nécessaires, l'Assemblée examinera les demandes de crédits que vous pourrez être amené à lui présenter. N'avez-vous pas, en effet, pris l'engagement de présenter à l'Assemblée, bien avant l'expiration du délai de trois mois, pour lequel les crédits actuels sont demandés, c'est-à-dire dès le début du mois de mars, un texte définitif fixant le statut général de la réorganisation de notre armée ?

A ce moment, si les crédits supplémentaires que vous demandez lui paraissent justifiés, l'Assemblée les acceptera, en même temps qu'elle votera les textes que vous lui soumettrez, parce qu'elle aura les éléments indispensables pour se prononcer en connaissance de cause, alors qu'aujourd'hui elle est complètement dans la nuit et dépourvue de renseignements précis. *(Applaudissements à gauche.)* C'est pour cela que le groupe socialiste a présenté cet amendement.

Nous demandons à M. le président du gouvernement de ne voir là aucune atteinte à l'autorité de son gouvernement...

Au centre. — Au contraire!

M. André Philip. — ...aucun geste quelconque, sinon le désir...

A droite. — De l'aider !

M. André Philip. — ...parfaitement ! de l'aider *(Applaudissements à gauche)* ... dans l'effort qui est poursuivi, sous l'autorité de M. le président du gouvernement, par l'ensemble des ministres, qui se heurtent, et ils le savent bien — et M. le ministre des finances, qui se bat depuis de nombreux mois, le sait encore mieux que personne — qui se heurtent, disais-je, à l'inertie des services.

Et c'est dans la mesure où l'Assemblée, dans sa souveraineté, aura pris cette décision, que les ministres pourront alors, armés de l'autorité nouvelle qui leur sera ainsi conférée, être capables d'exercer une pression plus forte et obtenir des résultats plus effectifs malgré la routine et la résistance passive des services qui s'opposent à leur volonté. *(Applaudissements à gauche.)*

Le général de Gaulle renouvelle ses arguments et demande au groupe socialiste de ne pas persister, il assure que la réduction transactionnelle de 1.800 millions que le gouvernement propose est un maximum compatible avec l'exécution du service.

M. de Menthon demande au groupe socialiste de retirer son amendement et dépose une demande de scrutin public à la tribune.

Une suspension de séance est demandée et notre camarade Albert Gazier, élevant le débat, expose la position du groupe parlementaire socialiste...

M. le président. — La parole est à M. Gazier, pour expliquer son vote. *(Applaudissements à gauche.)*

M. Albert Gazier. — Mesdames, messieurs, le groupe socialiste maintient l'amendement qu'il a déposé, et cela pour deux séries de raisons.

La première tient à l'importance qu'il attache à la réduction massive des crédits militaires, pour les raisons qui ont été exposées en son nom par M. Capdeville et par M. Philip. Nous pensons, avec une grande partie de ce pays, que l'armée a trop largement absorbé les premiers fruits de notre reprise économique. *(Applaudissements à gauche.)*

A cette première série de raisons s'en ajoute une autre, tenant à la divergence qui existe et s'accentue — et les paroles prononcées tout à l'heure par M. le président du gouvernement provisoire l'ont clairement marqué — entre lui et nous sur l'organisation même des pouvoirs publics, sur les rapports respectifs de l'Assemblée issue du suffrage universel et du gouvernement issu de l'Assemblée constituante, sur leur rôle et sur leur action réciproque.

Ce n'est pas aujourd'hui que cette divergence a été constatée pour la première fois. Elle a été masquée ou estompée par le grand respect que nous éprouvons pour votre personne, monsieur le président du gouvernement *(Applaudissements à gauche)*, et lorsque nous vous entendons à cette tribune, il revient tout naturellement en nos mémoires le souvenir des paroles que vous avez prononcées, des actes que vous avez accomplis depuis juin 1940. *(Nouveaux applaudissements à gauche.)*

Mais ces divergences n'en existent pas moins et elles s'approfondissent chaque jour. Les incidents qui ont eu lieu lors de la constitution même du gouvernement en ont été une première expression.

Ce gouvernement que nous avons approuvé dans sa composition n'était tout de même qu'une image réduite de l'Assemblée constituante.

Le programme qu'il a exposé à cette tribune n'était qu'une image réduite du programme du conseil national de la Résistance, auquel la grande majorité des élus qui siègent dans cette Assemblée avaient donné leur totale adhésion. *(Applaudissements à gauche.)*

Nous avons accepté composition et programme, mais notre résignation n'empêche pas nos regrets; et lorsqu'il s'est agi de passer à l'application de ce programme, ces divergences se sont renouvelées.

Vous avez su quel intérêt nous attachions à la nationalisation du crédit, non pas seulement à celle des banques de dépôts, mais aussi à celle des banques d'affaires, tout simplement parce que c'était dans notre programme.

Si nous l'avons mis dans notre programme, ce n'était pas pour nous faire élire, mais parce que nous voulions le voir réaliser.

Vous avez pu constater avec quelle flamme cette Assemblée veut exécuter les engagements qu'elle a pris, avec quelle ardeur elle s'est mise au travail pour faire que le budget de la France soit voté dans les temps voulus, qu'on n'en revienne pas à la pratique des douzièmes provisoires !

Elle pense que les programmes ne sont pas des panneaux, mais des commencements d'actes qui doivent être suivis de

réalisations pratiques. *(Vifs applaudissements à gauche.)*

Ensuite est venu le débat sur l'augmentation provisionnelle des traitements des fonctionnaires et sur le reclassement et la revalorisation de la fonction publique.

Là encore, nous avons réalisé l'unanimité dans l'accord avec le gouvernement. Mais vous savez bien que cet accord ne résumait pas tous nos désirs et toutes nos volontés.

Il faut aussi constater que, dans les explications données, de même que dans les déclarations expliquant les votes, il y avait la conviction que l'ordre du jour voté par l'Assemblée serait suivi de mesures pratiques, améliorant les premières dispositions prises par le gouvernement.

Or, aucune mesure supplémentaire n'est venue améliorer la situation des salariés de la fonction publique. *(Applaudissements à gauche.)*

L'Assemblée — et nous croyons que dans la période présente cette disposition est nécessaire — n'a pas l'initiative des dépenses, mais elle possède l'initiative de réduire les dépenses et aucun texte constitutionnel, aucune réglementation quelconque ne peut la priver de ce droit essentiel auquel elle est tant attachée. *(Applaudissements à gauche.)*

La volonté d'exercer ce droit, qui lui appartient plus qu'il n'appartient au gouvernement, n'est pas et ne peut pas être considérée comme une marque de défiance à l'égard du gouvernement provisoire de la République française. *(Très bien ! très bien ! à gauche.)*

Le jour où nous éprouverons une défiance à l'égard du gouvernement, ce n'est pas en usant du droit naturel de proposer des réductions de dépenses que nous l'exprimerons, mais c'est en déposant, conformément à la loi, une motion de censure demandant le départ du gouvernement. *(Applaudissements à gauche.)*

C'est notre sentiment, et l'interprétation de notre sentiment n'appartient qu'à nous-mêmes.

Les raisons de ces divergences peuvent, dans une certaine mesure, s'expliquer par le déroulement même des événements politiques de ces dernières années et de ces derniers mois.

Par la force naturelle des choses, le gouvernement a eu en même temps tous les pouvoirs, l'intégralité du pouvoir exécutif et l'intégralité du pouvoir législatif.

Nous savons bien qu'une situation de cette sorte ne peut pas cesser immédiatement et nous n'attendions pas du vote du 21 octobre qu'il amenât une brisure définitive entre la réunion dans les mêmes mains du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif, et le rétablissement du régime parlementaire.

D'ailleurs, les trains d'ordonnances, les convois d'ordonnances qui ont été publiés au *Journal Officiel* quelques jours avant la réunion de cette Assemblée montrent à quel point cette coexistence des deux pouvoirs était difficile à abandonner. *(Applaudissements à gauche.)*

Mais c'est maintenant la quatrième fois que, entre la volonté de cette Assemblée et celle du gouvernement, une opposition se manifeste. Il faut revenir, progressivement peut-être, mais nettement dans cette voie de la séparation complète du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif qui est l'une des règles fondamentales de la République. *(Applaudissements à gauche.)*

Acceptez, monsieur le président du gouvernement, notre amendement que nous maintenons. Puis, nous nous mettrons ensemble à la tâche d'élaborer ces lois dont vous parliez tout à l'heure et nous pourrons alors, ensemble, régler à la fois le problème de l'organisation de l'armée et le problème capital de la suprématie nécessaire du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif, qui est le fondement même de notre démocratie. *(Applaudissements à gauche.)*

Jacques Duclos explique de nouveau le vote que va émettre le groupe communiste. Voici la partie essentielle de son intervention :

« Je puis dire d'abord, en toute honnêteté et en toute clarté que *le groupe communiste fait confiance au gouvernement provisoire de la République française au sein duquel se trouvent des amis que nous aimons beaucoup.*

Mesdames, messieurs, je puis bien vous dire que la situation est telle qu'il y a certaines attitudes que le groupe communiste ne peut pas laisser prendre sans les adopter, parce que, et vous me comprenez très bien, demain des problèmes vont se poser.

Nous sommes dans une période de difficultés. Nous le savons et il ne serait pas admissible pour un parti comme le nôtre « de se laisser aller à être la victime de certaines difficultés ou manœuvres par manque de perspicacité politique.

Voilà comment il y a des moments dans la vie politique où l'on est obligé de tenir compte non pas seulement de l'attitude que l'on voudrait adopter, mais de l'attitude que d'autres adoptent. »

André Philip prit de nouveau la parole :

M. André Philip. — Mesdames, messieurs, je crois que la question la plus importante est celle qui a été posée par M. le président du gouvernement provisoire dans sa dernière intervention et qui a été reprise, voici quelques instants, par M. Pierre Bourdan, qui nous a dit : « Il faut choisir entre la confiance et la méfiance ».

Je croyais, dans ma naïveté, que, précisément, le texte constitutionnel qui est notre loi à tous tendait, entre autres buts essentiels, à éliminer cet abus de la question de confiance qui fut la cause de l'instabilité gouvernementale sous la III[e] République. *(Applaudissements à gauche. — Interruptions au centre.)*

Ce texte, que nous avons défendu devant nos électeurs, en toute bonne foi, nous avons affirmé qu'il supprimait précisément cette tendance à poser la question de confiance à tout et hors de tout propos, et qu'il pourrait normalement se produire des cas où une assemblée, quoique pleinement confiante en son gouvernement, se trouverait en désaccord avec lui sur telle ou telle partie d'un projet ou sur tel ou tel crédit. Précisément, la liberté et l'indépendance de l'Assemblée consistent pour elle à ne pas être — comme elle le fut hélas constamment sous les gouvernements de M. Poincaré — soumise à une pression continuelle, au point que ses membres ne puissent juger par eux-mêmes et voter en conscience selon leur opinion.

Nous avons dit, et c'est le texte de la loi constitutionnelle, que le refus d'un crédit, le rejet d'une loi n'entraînent pas forcément la méfiance et la démission du gouvernement. *(Applaudissements à gauche.)* Cela est écrit en toutes lettres dans la loi constitutionnelle et si, lorsque nous affirmons pour notre part, dans ce désaccord partiel sur cette question des crédits militaires, notre confiance complète dans le gouvernement, son président et tous les hommes qui le composent, le gouvernement entendait tirer de notre vote sur la question d'un crédit militaire une conséquence de politique générale, je dis que ce serait une violation de la loi constitutionnelle. *(Applaudissements à gauche. — Interruptions au centre et à droite.)*

Plusieurs membres au centre. — Et la déclaration de M. Gazier ?

M. André Philip. — S'il y a quelque amertume, quelque incertitude dans cette Assemblée et, je le dis, dans notre groupe socialiste, c'est précisément parce que, comme le rappelait M. Gazier, au cours de certains votes récents, nous avons eu le sentiment que la question de confiance était sans cesse sur le point d'être posée, menaçante, et que la liberté de l'Assemblée s'en trouvait par là-même restreinte.

Si, à propos de chaque loi ou de chaque décret, sur toute question ou sur tout paragraphe, le gouvernement est amené à poser la question de confiance, le pouvoir législatif de l'Assemblée disparaît et celle-ci n'a plus désormais que le rôle restreint d'une chambre d'enregistrement. *(Applaudissements à gauche.)*

M. Maurice Schumann. — La question de confiance n'a jamais été posée au cours de la discussion de la loi de finances.

M. le président. — Monsieur Schumann, l'Assemblée vous écoute avec beaucoup d'attention. Veuillez ne pas interrompre.

M. Maurice Schumann. — C'est exact, monsieur le président, veuillez m'excuser.

M. André Philip. — La question de confiance a été posée au cours des discusssions récentes sur le projet de nationalisation des banques, lors de la discussion sur les fonctionnaires.

Je dis nettement que si le groupe socialiste s'est montré, dans la situation actuelle, assez irréductible sur le maintien de sa demande de réduction de crédits, c'est qu'il a le sentiment que, dans les semaines qui viennent de s'écouler, on l'a peut-être un peu trop bousculé, qu'on lui a un peu trop arraché certaines décisions contre son sentiment intime. *(Applaudissements à gauche.)*

Monsieur le président du gouvernement, vous revendiquez

et vous avez certes raison, le droit pour le gouvernement de prendre ses responsabilités. Loin de nous l'idée de soutenir que l'Assemblée seule a le pouvoir et que le gouvernement ne serait que l'exécutant. L'Assemblée et le gouvernement collaborent sur pied d'égalité au travail législatif. Nous voulons rendre la collaboration confiante, dans un esprit d'égalité entre l'Assemblée et le gouvernement.

Je fais appel à vous, monsieur le président du gouvernement provisoire, à vous, l'homme que nous suivons depuis des années, qui avez été pour nous l'incarnation de la Résistance française et le restaurateur de nos libertés républicaines. *(Applaudissement à gauche, au centre et à droite.)* Certainement si nous sommes ici, s'il y a aujourd'hui des assemblées libres, c'est parce que vous avez été fidèle à la parole que vous aviez donnée au peuple et à la Nation française. Nous vous demandons de comprendre mieux la psychologie de l'Assemblée et certaines nécessités qui doivent rendre la collaboration plus étroite entre l'Assemblée et le gouvernement. L'Assemblée ne doit pas avoir l'impression, sous la menace un peu trop fréquente de la question de confiance, qu'elle en est réduite à subir ce que, d'elle-même elle voudrait vous accorder.

Nous vous demandons, monsieur le président du gouvernement, de ne pas tirer du vote qui va être émis, une conséquence politique quelconque et je déclare à mon ami M. Schumann que nous avons été, que j'ai été, pour ma part, assez peiné de la façon dont il a abordé le problème et des allusions qui se trouvaient dans son discours.

En prenant sa position dans le débat, le parti socialiste n'a pas considéré le poste de tel ou tel ministre à la tête de tel ou tel département. Nous rendons, nous aussi, à tous les membres du gouvernement, l'égal hommage qui leur est dû. *(Applaudissements à gauche.)*

En prenant cette position, nous avons senti la nécessité absolue d'affirmer sur ce point, qui nous tient à cœur, la volonté farouche de l'Assemblée d'obtenir les économies indispensables sur les crédits militaires.

Nous espérions obtenir ce résultat au moyen de l'abattement de 20 p. 100 que nous proposions, et nous le pouvions sans mettre le moins du monde en danger les opérations envisagées par les ministères.

La preuve, c'est que ce matin nous avons été bien près d'aboutir à un accord avec les ministres intéressés sur cette simple modification, que nous reprendrions très volontiers si cela permettait de sortir des difficultés actuelles, d'accepter la réduction de 20 p. 100, non pas sur trois mois, mais sur quatre mois, afin de donner aux ministères et aux services plus de possibilités dans leurs aménagements.

Ce matin, nous avons été sur le point de faire l'accord Cela prouve que notre attitude a été inspirée uniquement d'une question de principe, uniquement de la volonté de pousser et d'encourager les ministres contre la résistance opiniâtre, vous le savez, de tous les services, qui date de longtemps, dans la voie de cette réduction des crédits militaires.

Et nous demandons qu'après cette alerte le gouvernement veuille bien considérer qu'il a, comme par le passé, la confiance totale de l'Assemblée, qu'un désaccord sur une question de détail, sur un problème de crédit, ne touche pas à notre confiance sur sa politique d'ensemble, et qu'entre le gouvernement et l'Assemblée, un certain nombre de vérités réciproques, peut-être un peu dures, ayant été dites, une collaboration plus franche et plus totale que par le passé peut s'établir. *(Applaudissements à gauche.)*

M. Antoine Avinin demanda une nouvelle suspension de séance, pendant laquelle un accord se fit sur l'amendement de M. Rose (Jeune République) qui complétait celui de notre ami Capdeville.

Voici le texte adopté en définitive :

« Réduction des crédits du budget des armées de 20 p. 100 sauf pour les crédits affectés à la Division B : gendarmerie.

« Toutefois cette réduction n'aura d'effet que si le projet du gouvernement sur la réorganisation de l'armée n'a pas été déposé à la date du 15 février 1946; en tout état de cause, une réduction de 5 p. 100 sera effectuée sur le total des crédits ouverts au titre des armées. »

C'est Edouard Depreux qui apporta l'adhésion du groupe socialiste au texte ci-dessus, qui fut adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale constituante.

M. le président. — La parole est à M. Depreux.

M. Edouard Depreux. — Je viens apporter l'adhésion du groupe socialiste à l'amendement de MM. Rose et Avinin.

Le groupe socialiste a senti, croyez-le bien, toute la gravité pathétique de ce débat.

Mon ami M. Maurice Schumann me permettra de lui dire affectueusement que, dans cette discussion, à aucun moment nous n'avons manqué de courage civique, qu'à aucun moment nous n'avons pas senti que les plus grands intérêt nationaux et républicains étaient en jeu. Nous voulons des réductions massives des crédits militaires parce que nous estimons que tel est l'intérêt du pays.

L'opinion est, à bon droit, émue lorsqu'elle sait qu'on prévoit, dans le budget de 1946, 125 milliards de dépenses pour les crédits militaires et 80 milliards pour la reconstruction.

Elle est grandement émue par les gabegies, les désordres et les abus de tous genres qui ont été utilement signalés par notre ami M. Jean Capdeville.

Ce que nous voulions, c'était, dans l'intérêt national, une réduction et, je le répète, les intérêts de la défense nationale, nous ne les avons jamais sacrifiés. Nous pouvons nous rendre cette justice qu'à aucun moment de l'histoire du parti socialiste nous n'avons songé à nier le principe de la défense nationale et à en tirer toutes les conséquences qu'on en peut tirer. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

Croyez bien que, tout à l'heure, il n'y avait aucune subtilité de notre part lorsque notre ami M. André Philip, au nom du groupe, venait dire : « Nous voulons une réduction des crédits militaires mais nous affirmons, néanmoins, notre confiance dans le gouvernement dans lequel nous avons des représentants ».

Nous ne voulions provoquer aucune crise ministérielle. Cependant, M. Capitant me permettra de lui dire que le régime parlementaire n'interdit pas à une assemblée de contrôler étroitement les budgets et de dire quelle est sa volonté souveraine. *(Applaudissements à gauche.)*

L'Assemblre l'a dit. L'amendement Rose Avinin nous donne, sur le principe, une entière satisfaction. Il laisse au gouvernement un certain délai, un certain répit pour proposer des projets, et nous discuterons avec sérénité et sang-froid l'ensemble de l'organisation militaire.

Tant mieux pour le pays si nous avons, à la fois, évité une crise ministérielle et obtenu les réductions massives qui s'imposent dans l'intérêt de la défense nationale elle-même. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

Abonnements au Bulletin Intérieur

Le service du B.I. a, jusqu'ici, été réservé aux sections et fédérations. Mais un certain nombre de camarades nous ont demandé s'il ne serait pas possible de prévoir des abonnements individuels. Nous n'avions pu, par suite de difficultés matérielles, retenir cette suggestion. Il nous est possible de le faire aujourd'hui.

En conséquence, nous prions les secrétaires de sections de bien vouloir informer les militants qu'ils peuvent désormais souscrire un abonnement au B.I. pour la somme de 80 francs par an. Ces abonnements devront être transmis par L'INTERMEDIAIRE DU SECRETAIRE DE LA SECTION, ET PAR LUI SEUL, au Secrétariat du Parti, avec la mention : « Service du Bulletin Intérieur. » Les fonds seront adressés à notre camarade Victor Provo, trésorier général, C.C.P. 5070-89, Paris.

Le gérant : Daniel MAYER, 18, cité Malesherbes, PARIS.

Imprimerie spéciale de *Documents*,
R. ROUX, Imprimeur, 10, rue du Fg-Montmartre.